# LA CLEF DU CABINET

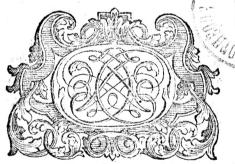
## DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur les Matieres du tems; contenant aussi quelques nouvelles de Litterature.

JANVIER 1742.

TOME LXXVI.



A LUXEMBOURG, Chez Andre' Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Boheme, & Marchand Libraire.

## M. D C C. XLII.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commisaire Examinateur.

## AVIS AU PUBLIC.

N a grand soin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, es on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux es le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres es Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le sond dépuis son origine, es qui le vend complet es par

mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye dépuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continue; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Scavans. par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édits revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

## LA CLEF DU CABINET

## DES

## PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique fur les matieres du tems.

Janvier 1742.

## ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Litterature.

N donnant avis le mois passé que le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, avoit sous ses presses L'Histoire Eccle'-siastique et Civile du Duche' de Luxembourg et Comte' de Chiny, dont le R. Pere BERTHOLET de la Compagnie de Jesus est Auteur, nous avons donné une partie de la Présace de cet Auteur, afin que le public puisse au moins prendre de là une idée du grand Ouvrage qu'on lui annonce. Voici la sin de cette Présace.

.... VI. Je sais qu'on ne peut sûrement parvenir à ce but, que par la vérité & la sincérité, qui sont l'ame d'une bonne Histoire, aussi-bien que les deux regles qu'on trace à ceux qui se mélent d'écrire en ce genre. En effet, dès qu'une Histoire peche par les désauts contraires, on la regarde avec mépris, & elle tourne à la honte

Suite & find de la Préface fur l'Hiftoire de la Province de Luxembourg.

de son Auteur, au lieu de lui acquerir quelque

réputation.

Pour n'avoir d'autre guide que la vérité, je n'ai épargné ni soins, ni peines, ni recherches; & quoique je ne puisse pas me flatter de l'avoir toûjours découverte, je puis avancer que ce n'est point ma faute. J'ai puisé dans les sources, j'ai été servi de bons Mémoires, j'ai eu un extrait de tous les Diplômes, j'ai fouillé dans les Archives, & j'en ai tiré ce qui me convenoit; j'ai sû les Auteurs anciens & modernes, & autant qu'il m'a été possible, j'ai suivi les contemporains.

Je cite de tems en tems au bas des pages les Auteurs, dont je me suis servi, & j'ai crû cette précaution nécessaire; car si j'ai dit le faux, c'est aux Ecrivains, dont je l'aurai emprunté; qu'on devra l'imputer; & dès que j'ai de pareils garants, c'est tout ce que je puis prétendre. Au reste, on ne cesse pas d'être véritable, lorsqu'on dit le faux, sans le connoître. Que s'il est arrivé que deux Auteurs d'un égal poids ne s'accordent pas sur les circonstances d'un événement, je me suis attaché à la regle ordinaire; qui est de ne pas suivre l'un plûtôt que l'autre, mais de donner le récit des deux narrations opposées.

J'ai un exemple, en cette matiere, dans la fameuse victoire que Charles-Martel remporta en 717, sur les Neustriens à Ambleve, dans le Luxembourg. Rien n'est plus diversissé que les circonstances de cette Baraille, qui éleva ce nouveau Duc d'Austrasse au même point d'autorité, que Pepin d'Herstal son Pere. Les Annales de Metz, que tous les Modernes suivent, racontent que Charles, à la tête seulement de

des Princes &c. Janvier 1742. 5 cinq cens hommes, surprit Rainfroy, Maire du Palais de Neustrie, & Chilperic, Roi de France; qu'il les surprit, dis-je, par un strata-

gême de guerre, en faisant répandre une sausse allarme, qui jetta la consternation dans leur Armée, & dont il prosita pour les battre.

La vie de saint Agilophe, Evêque de Cologne, & Abbé de Stavelot, tirée d'un ancien manuscrit de Malmédy, & rapportée par les Bollandistes, en marque d'autres circonstances. à l'occasion du martire de ce Saint. Je les insére dans le corps de mon ouvrage, & le Lecteur y verra une diversité de rélations bien extraordinaires. Mais aufquelles des deux s'en tiendra-til? D'un côté l'Auteur de la vie de St. Agilolphe, étoit Moine de Malmédy, au voisinage du champ de cette Bataille, & peut - être conremporain, car on ignore le siècle auquel il vivoit; de l'autre, les Annales de Metz sont estimées des Savans, & fournissent beaucoup de jour à l'Histoire. En de semblables contrariétés, où les autorités sont égales, sans adopter aucune des deux narrations, je laisse la liberté à mon Lecteur de juger de la verité de l'une plûtôt que de l'autre.

Il en est de même de plusieurs points de Chronologie qu'on n'a pû encore éclaireir, tant les ténébtes de certains Siécles sont épaisses, & tant il est difficile de les percer ! Mais en marchant à tâtons dans ces obscurités, & asin de m'égarer le moins qu'il m'a été possible, j'ai suivi les traces du P. Petau, ou des Bollandistes, à moins que je n'aye eu de fortes raisons de les abandonner. Quand donc il arrive que des Ecrivains de même autorité varient sur une même Chronologie, & que malgré d'exac-

tes recherches je ne puis en pénétrer la vérité; je rapporte briévement les deux opinions. C'est la regle que je me suis préscrite, & que je crois la plus utile dans une quantité de faits, qu'on embrouilleroit peut-être davantage, si l'on en-

treprenoit de les développer.

La Chronologie, qui embarasse le plus, est celle des derniers Rois de la premiere race, à la fin du septiéme, & au commencement du huitième Siècle. Tous les Historiens, soit anciens, soit modernes, y ont erré; & cependant ce point est d'une conséquence extrême, afin de connoître la vraie date de divers Diplômes, & l'époque de plusieurs Fondations pieuses. On a des obligations au Jesuite Hensehenius d'avoir redressé cette Chronologie, dans sa Dissertation des trois Dagobert, & d'avoir rempli un hiatus de quarante années, qui se trouvoit dans l'Histoire de France. Une lacune semblable avoit répandu de telles ténébres, que les plus clairvoyans n'en sont pas sortis; & ce qui estassez furprenant, les Peres Daniel & Longueval en conviennent eux-mêmes; & malgré cela ils ne rectifient pas leur Chronologie: Ils suivent au contraire les méprises des Ecrivains antérieurs, dans des tems, où il leur importoit extrêmement de profiter, comme j'ai fait, des lumieres des autres.

Mon Lecteur doit voir par cet exposé les mesures que j'ai prises, asin de m'éloigner le moins que je pourrois de la plus exacte vérité. Si dans quelques citconstances, ou événemens particuliers, on attendoit de moi ce que je n'ai pas exécuté, peut-être me demanderoit-on l'impossible: & il me sussituation pour ma justification d'avoir tâché de faire un juste rap-

port de ce que j'ai dit, avec les preuves que

l'ajoute, lorsque je les crois necessaires.

VII. On reconnoîtra ma sincérité, je m'en flatte, dans un récit simple de la vie des Héros dont je parle; dans la narration des Batailles, des Victoires, ou des Siéges, craignant de mettre dans la bouche des Généraux des Harangues étudiées, où l'Historien, à l'exemple d'un Tacite, fait montre de son éloquence, plûtôt que de la réalité des faits; dans la traduction des Diplômes, des Tîtres, & des Conciles, où j'ai cherché à être littéral plus qu'élegant; dans la critique des vies de quelques Saints, quand j'y ai reconnu de la fausseté, ou de l'illusion; dans certains miracles que je regarde comme apocryphes, & que je n'ai cités que pour les rejetter.

Mais en me précautionnant d'une part contre trop de crédulité, j'ai suivi de l'autre la Maxime du P. Longueval. Malheur à moi, dit-il, si pour me conformer à la délicatesse d'un Siécle incrédule, en écrivant l'Histoire de l'Eglise, j'enlevois à l'Eglise les armes les plus puissantes qu'elle nit, pour combattre l'incrédulité; à la Religion la preuve la plus sensible de sa vérité; aux Saints le plus brillant éclat de leur gloire, & la marque la plus certaine de leur pouvoir auprés de Dieu; aux Fidéles le témoignage consolant qui justifie leur culte, of qui les attache à l'Eglise, dans le sein seul de laquelle ils voyent constanment subsider ce don des miracles, à l'exclusion de toutes les sectes. Non, quand je trouverai des miracles attestes par des autorités respectables, & souvent irréfragables à tout autre tribunal qu'à celui de l'impieté, je ne craindrai pas de les rapporter. Si je n'ai pas le bonheur de plaire par la à des hommes incrédules . j'aurai peut-être celui de les confondre.

VIII. Mes notes critiques sont courtes pour la commodité du Lecteur, & elles éclaircissent beaucoup de points controversés. l'avoue ingénûment que j'y ai remarqué des fautes échanpées à de savans Auteurs; non que j'aye prétendu établir ma réputation aux dépens d'autrui, ni citer personne à mon tribunal : Je me rends assez de justice pour me persuader que je ne tiens aucun rang dans la République des Lettres; & ce seroit une témétité inouie en moi, de vouloir prononcer sur le merite des autres. Mais les méprises dont je fais mention, me sont tombées par hazard sous la main, en lisant leurs ouvrages, & sans les avoir cherchées. Au reste, en marquant leurs fautes, je ne veux pas excuser les miennes: Je ne doute pas qu'on n'en trouve peut être en bonne quantité; mais je promets que je serai toujours piêt à les corriger, & que j'aurai de l'obligation à ceux qui auront la charité de m'en avertir.

Pour derniere preuve de la vérité, & de la fincérité que j'ai tâché d'employer par tout, je joins les Diplômes des Fondations, les Bulles des Papes, les Privileges accordés aux Abbayes, aux Villes & aux Communantés, les Concordats particuliers, les Tîtres de quelque conféquence, les Contracts de mariage, les Conventions, les Traités de Paix, & les Testamens des

Comtes ou Ducs de Luxembourg.

IX. Quant aux Maisons des Gentilshommes, je n'en fais aucune généalogie; cet article est toujours critique, souvent odieux, & ou aurois-je pû en trouver les preuves? Les mémoires géneraux n'en fournissent pas, & je n'ai point en main les particuliers, pour en taisonner avec certitude. Les plus anciennes Maisons

Maisons de Luxembourg sont ou éteintes, ou expatrices; les Tîtres en sont peut-être perdus, & s'ils subsistent, où les aller ramasser pour en faire usage? Je ne laisse pas, & c'est tout ce qu'on pouvoir attendre de moi, de marquer les noms des Seigneurs que j'ai trouvés dans quelque Acte public, ou qui se sontes de Luxembourg, ou qui se sontes de Luxembourg, ou qui se sont signalés dans quelque expédition. Cela sert non-seulement à illustrer une Province, mais à désigner les Familles; outre que les Listes chronologiques des Gouverneurs, des Marechaux Héréditaires, des Justiciers & des Prévôts y contribuent beaucoup, & j'ai eu soin de les rendre exactes.

Les seuls Arbres généalogiques que j'ai entrepris avec plaisir, sont ceux des Comtes de Luxembourg & de Chiny. Plusieurs Maisons se vantent de descendre de leurs Cadets, & on pourra en reconnoître la vérité par les preuves que j'en donne. J'ai regardé cet objet comme si essentiel à mon travail, que je m'y suis appliqué avec tout le soin imaginable, & j'espere qu'on n'y trouvera rien à redire. Mais une chose dont mon Lecteur doit être averti, c'est que je ne marque que les Tiges des Maisons Cadetros sorties réellement de celles de Luxembourg ou de Chiny. Si d'autres Cadets ont formé d'autres Branches, c'est ce que j'ignore, ou veux ignorer, me bornant simplement à la souche directe.

X. Je ne dirai rien de mon stile; c'est à mon Lecteur à en porter son jugement, & à voir s'il est coulant & naturel. Le stile perfectionne les matériaux, & leur donne une forme convenable: mais s'il coule avec affectation, ou bien s'il anit les parties d'une maniere disproportionnée,

dès-lors il cause de la difformité, & cesse de

plaire.

Que si de tems en tems ma diction n'est point assez pure, ou s'il m'est peut-être échappé des expressions peu Françoises, je me flatte qu'on voudra bien les excuser, puisque je n'ai eu pour but principal que de composer un Ouvrage, aussi sidéle pour le fonds, que je le crois intéressant en lui même.

XI. Je ne doute pas néanmoins qu'on ne soit surpris de son étenduë : Car, qui s'imagineroit que l'Histoire d'une Province particuliere, & fur-tout d'une Province firuée dans le fond des Ardennes, aussi stérile en apparence dans des Faits mémorables, qu'elle est ingrate dans son sol, dût contenir douze, ou peut-être quatorze Tomes d'un in octavo, mais sans Notes & sans Chartres; ce qui reviendra avec les Notes & les Chartres à sept ou huit Tomes d'un grand in quarto. Mais outre que j'ai trouvé la mariere plus vaste que je ne me l'étois sigurée, lorsque je l'entrepris, c'est que les Diplômes & les Chartres que je joins à la fin dans le tître des Piéces justificatives, remplissent beaucoup d'espace, & augmentent considérablement les volumes.

Malgré cette multitude de Chartres, je me persuade qu'on me saura bon gré d'en avoir fait la collection; car, lorsque les Etrangers ou les Naturels voudront en favoir le contenu; quand a par exemple, ils voudront être instruits de la fondation d'un Monastére, ou de l'affranchissement d'une Ville, avec les conditions aufquelles elle a été affranchie; alors, sans être obligés de recourir aux Archives particulieres, qu'on ne leur communiqueroit peut-être pas, ils troudes Princes &c. Janvier 1742. 11 veront ici tous les éclaireissemens pour les satisfaire.

Mais je dois avertir mon Lecteur, quant à l'autenticité de ces Diplômes & de ces Chattres, que mes citations font voir d'où je les ai tirés; c'est de cela que je réponds, & j'espere qu'on n'en exigera pas davantage de moi. Cat, quoique je me sois sevi de tous les moyens convenables pour les avoir autentiques ou certisés, cependant je n'ai pas vû tous leurs originaux, & je ne puis répondre que de la sidélité des Copistes, ou de celle des Auteurs, de qui je les ai extraits.

Les piéces ne sont pas mon Ouvrage, dit un Moderne, & je puis tenir le même langage que lui; je n'y ai d'autre part que la recherche, le choix & l'arrangement. Elles sont ou anciennes ou modernes. Les anciennes sont ordinairement défectueuses & fort corrompues; le langage en est si barbare, qu'il faut quast deviner pour l'entendre. On n'y peut compter sur aucune regle d'ortographe, & les lacunes y sont fréquentes; mais telles qu'elles sont, il ne m'appartient pas de les corriger dans leur texte, soit par addition, retranchement, supplément, ou mutation. Le Public ne m'a point donné d'autorité pour cela, & mon soible discernement ne peut servir de regle à personne.

Quant aux piéces modernes, & je compte pour telles toutes celles du seiziéme siècle, on pourra se donner un peu plus de liberté; non pas pour y changer les noms, les mots, ou le langage; mais seulement à l'égard des fautes d'ortographe, & des omissions évidentes de conjonctives, de disjonctives, de autres semblables particules, quand on verra que ce ne sont que des sautes de Copisse. A cela près, il faut les laisser comme elles sont, sans s'in-

gérer de les restituer par conjecture là où l'on voit qu'elles manquent. On pourroit corriger une faute par une autre, & il vaut encore mieux y laisser

relles d'autrui, que d'y mettre les siennes.

l'ai critiqué plusieurs Chartres, qui m'ont paru interpolées, apocryphes ou fausses; mais je n'ai usé de certe liberté que pour fixer cerraines époques de Faits importans. Ce sont ces époques justes qui instruisent & plaisent infiniment. Pour les avoir relles, il faut consulter les dates, qu'on doit regarder comme une des parties essentielles des Diplômes, vû que c'est de-là que dépend quelquefois leur force & leur validité. Quand donc on s'apperçoit que ces dates sont fausses, il est d'une nécessité absoluë de les rectifier, ou de rejetter les Diplômes comme apocryphes. Aussi est-ce là ce que j'ai fait: Cependant afin que mes Critiques approchassent non-seulement en ce genre, mais en d'autre, de la plus exacte vérité; je ne me suis pas tracé à moi-même des regles nouvelles, j'ai suivi celles que nous ont laissées les Peres Mabillon & Germon, deux Auteurs célébres, & les plus versés en la science de la Diplômatique.

Entre les differentes dates, ou époques, qui ont été en usage dans le monde, soit avant le fiécle de Charlemagne, soit après, celles qui renserment, à mon avis, le plus d'obscurité, sont les dates par Féries & par Fêtes mobiles ou Statives. Cette maniere de compter se rencontre dans les Actes du treizième, quatorzième & quinzième sécle; & on y lit presque toujours ces mots: Donné la quatrième Férie avant ou après les Pâques; ou bien, Fait le sixieme jour après la Fête de St. André Apôtre, l'an de l'Incarnation de Nôtre-Seigneur 1230. La difficulté, qui résulte

fésulte de ces sortes de dates, est d'en pouvoir déterminer le jour & le mois fixe, ausquels les Diplômes ont été fignés; & j'avoile que je n'en serois point sorti sans le Calendrier universel; ouvrage aussi utile qu'il est savant, dressé par le R. P. de Rebeque de nôtre Compagnie.

Ensin pour donner une idée complette de mon Ouvrage, je dois dire que non-seulement on y trouvera quantité de Chartres, mais encoté qu'il sera embelli de Tailles-douces, qui représenteront les Perspectives de la Capitale, & de quelques autres Villes, celles des Abbayes, les Seaux de nos Comtes & de nos Ducs, leurs Monnoves, les Monumens antiques, avec une Carre Geographique des Chaussées Romaines; ensorte que toutes ces piéces monteront à plusieurs Planches de gravûre.

XII. Il ne me reste plus qu'à rendre raison

d'une certaine méthode que j'ai fuivie.

1º. Je place au commencement de chaque Tome une liste des Souverains, qui ont regné dans le Pays; j'y joins un Sommaire des Livres, & à la fin la Table des matieres.

2º. On trouvera dans les Tomes, où il en est parlé, la suite Chronologique des Abbés & Abbeffes, Prieurs & Supérieurs des Monastères & autres Communaurés Religieuses, avec celle des Présidens & Conseillers du Conseil, des Justiciers & Echevins de la Ville de Luxembourg; le dénombrement des Seigneuries, Bourgs & Villages; les Doyennés, avec les Paroilles qui les composent; enfin, tout ce qui est nécessaire à une parfaite connoissance de la Province. Mais il faut remarquer que quelquesunes de ces listes, sur-tout lorsqu'il s'agit des Evêques de Treves, de Cologne & de Tongres dans dans les premiers siécles du Christianisme, ou de quelques Abbés dans des tems de troubles, sont fautives: Je n'y ai cependant rien changé, parce que je ne les prends pas sur mon compte, content de les avoir extraites des Auteurs que je cite, & de les avoir corrigées dans le corps de l'Histoire.

3°. Comme j'ai rencontré de tems en tems de grandes difficultés sur des points importans, & que je n'ai pû les déduire où il convenoit, à cause des discutions ou éclaircissemens nécessaires, j'en ai fait des Dissertations particulieres, & je les ai inserées dans les Tomes, aus-

quels la matiere appartient.

4º. Quant aux épreuves usitées autresois dans l'Eglise, & qui sont celles du Serment, de la Croix, du Duel, de l'Eau bouillante, de l'Eau froide, ou de l'Eucharistie, le P. Longueval a si bien développé ces anciennes pratiques, que j'ai crû devoir me borner à inserer dans quelques-unes de mes Notes, la substance de ses Discours préliminaires.

Telle est la Préface du R. P. BERTHOLET sur sa grande Histoire de la Province de Luxembourg. Que le public en porte maintenant le jugement qu'il lui plaira, sur ce simple exposé, on a lieu de se stater qu'il lui sera toujouts savorable. Mais le Sr. Chevalier qui l'imprime, avertit nos Lecteurs que la voye de Souscriptions ayant paru embarassante, il ne s'en servita point. Ceux qui souhaiteront néanmoins des Exemplaires de l'Ouvrage que l'on annonce, pourront le lui marquer, & le nombre. Ils seront servis sidélement, & à un prix raisonnable. Le premier Tome s'acheve d'imprimer.

II.

des Princes &c. Janvier 1742.

11. Le mot de l'Enigme du mois passé est l'Ombre; en voici une autre.

#### ENIGME.

E suis devant Alam, depuis ce tems j'existe:
Souvent je disparois, mais toujours je subsiste.
Tai mon pere & ma mere, ils me font tour-à tour:
L'une me fait la nuit, l'autre me fait le jour.
Pour mon pere, il me fait sans l'aide de ma mere:
Ma mere ne peut rien sans lui ou la lumiere.

### -0600

Sans voir je touche tout, & rien ne me falit; Et même touchant l'eau, jamais je ne me moüille: Rien ne peut me blanchir, & rien ne me chatoülle: Eidéle à un chacun, je la suis jusqu'au lit.

## -0630

Je tenois compagnie au fameux Diogene Vivant dans son tonneau, Je l'ai mêmz suivi ce grand homme d'Athene Jusques dans son tombeau.

En certains tems on me fuye, on m'évite;
Mais quand c'est la saison des doux zéphirs;
Alors on me cherche avec plaisir,
Et si je disparois, on prend la fuite.

4e suis avec le fol, le sage & criminel;
Et souvent on me voit jusqu'au pied de l'Antel.
Contraire à bien des gens, on me voit sans m'entendre.

Lecteur, qui que tu sois, tu ne saurois me prendre.

III. Le Comte d'Ericeyra, Conseiller du Conseil de guerre du Roi de Portugal, Mestre de Camp Camp Général des Armées de ce Prince, Député de la Junte des trois Etats du Portugal, Directeur de l'Académie Royale de l'Histoire établie à Lisbonne, Académicien de l'Académie degli Arcadi de Rome, & de la Société Royale de Londres, a fait un Poëme Epique en douze chants, qui est imprimé à Lisbonne, & intitulé: La Henriade. Le sujet est Henri de Bragance élevé sur le Trône de Portugal. Il y a joint un Discours préliminaire sur les regles de l'Epopée, & plus de 700. notes historiques pour l'instruction des Lecteurs, qui ignorent les faits, dont son Poème suppose la connoissance.

Ceux qui ont vû cet ouvrage disent qu'il fait beaucoup d'honneur à son Auteur, qui, persuadé que la réputation d'homme de Lettres n'est point au-dessous de l'homme de Guerre & de l'homme d'Etat, s'est toujours appliqué dans les momens de loisit que ses importans Emplois lui ont laissés, à cultiver son heureux talent pour

la Poësic.

IV. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris fir en la maniere accoutumée sa rentrée publique le 14. du mois de Novembre, Le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, présida à cette Assemblée; & Mr. de Boze, Secretaire perpétuel de l'Académie, y sit l'éloge de feu Mr. de Surbeck, Colonel des Gardes Suisses, & Grand Antiquaire, qui éroit Membre de cette Académie : Il fit aussi l'éloge du feu Abbé Sevin, Garde des Manuscrits de la Bibliotheque du Roi de France, & celui de feu Mr. Rollin, aux talens duquel il rendit si bien justice, & les mit dans un si beau jour, qu'il fut interrompu plusieurs fois par les applaudisternens des assistans. ARTI- des Princes &c. Yanviet 1742.

Mr. Bonani lut ensuite une Dissertation sur les inondations de la Seine. Il y démontra que celle de 1658. avoit surpassé celle de 1740. Il sir voir par les diminutions des inondations qui ont suivi, & après lesquelles on avoit rehaussé le terrein, que si on faisoit encore une rehaussé e quelques pieds, Paris n'auroit plus rien à craindre du débordement des eaux.

Le sujet proposé par cette Académie pour le prix de 1743. est de déterminer l'état des sciences en France, depuis *Philippe le Bel* jusqu'à

Charles V.

L'Académie Royale des Sciences sit aussi le

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable ex ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

'Année 1741, que nous venons de finir étant l'année de plusieurs siécles la plus remarquable pour les révolutions, elle seroit aussi. celle dont les événemens demanderoient d'être remis dans un point de vûe au commencement de l'aneée présente, s'il ne m'étoit trop sensible de faire une récapitulation des triftes circonstances où l'auguste Maison d'Autriche s'est yûë plongée, par la perte à jamais irréparable du pieux Empereur qu'elle regrette, & avec elle la plus saine parrie de l'Empire; si d'ailleurs cette récapitulation n'étoit marquée de tout ce qui pouvoit arriver de plus mortifiant à l'auguste & légitime Héritiere des possessions de ce défunt Monarque, attaquée si vivement, & de toutes parts, par des Princes dont elle croyoit devoir

devoir esperer tout le contraire, soit en exécution de la Loi à laquelle ils ont souscrit, qui elt cette Pragmatique - Sanction, dont presque toutes les Puissances sont garantes; soit en reconnoissant les grands bienfaits qu'eux & leurs Maisons ont reçus de celle d'Autriche, qui s'est sacrifiée, pour ainsi parler, dans ces derniers tems, sur tout en faveur de la Maison de Saxe, afin de l'illustrer du diadême, & de l'affermit sur le Trône. Passons donc sur ces réflexions singulieres, aussi-bien que sur ce que le Brandebourg a exécuté, sur les desseins de la Baviere, & sur ces résolutions prises d'abord, sous un mobile supérieur, d'ôter à la Reine de Hongrie & de Boheme la meilleure portion de son héredité, pour la réduire à un partage. Cette image des événemens de l'année derniere m'engage plûtôt à n'en point faire un détail nouveau, & à continuer dans ce que nous présentent les Cours. Débutons ainsi par celle de Saxe.

I. Saxe. Cette Cour non contente de l'expofition des motifs qu'elle a donnés sur l'entrée d'un Corps de ses Troupes en Boheme, a fait encore imprimer une ample déduction, ou Maniseste tendant à prouver que les droits du Roi Electeur à toute la Succession Autrichienne, sont présérables à ceux des autres Prétendans; que la Pragmatique-Sanction, de même que les rénonciations de Sa Majesté & de la Reine son Epouse, sont nulles en elles-mêmes; qu'il en est autant de tous les autres Actes rélatifs à cette Pragmatique, &c. On dressa cette pièce lorsque la résolution sinale sur prise de faire la guerre à la Reine de Hongrie & de Boheme.

II. Ce fut le 5. Novembre que le Lieutenant-Général Renard entra en Boheme, par la route de des Princes &c. Janvier 1742. 19 de Merrnsdorff & de Neustadt, avec la premiere division du Corps d'Armée Saxonne, forte d'environ 22. mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, & dont les autres divisions le suivirent le 9. Le 16. toute l'Armée, commandée par le Comte Rutouski, continuant sa marche vers Prague, passa l'Eger, & se trouva les jours suivans aux environs de cette Place, Capitale du Royaume de Boheme: Voici ce que l'Armée avoit ordre de publier, & co qu'elle a publié en effet en entrant dans ce Royaume.

Nous FREDERIC AUGUSTE &c. Ayant jugé nécessaire de faire entrer une partie de nître Armée dans les Royaumes & Pays de la Succession Autrickienne, tant pour maintenir le droit incontestable qu'a la Reine nôtre très-chere Epouse de succéder dans ces Etats, en vertu d'un Pacte de Succession, arrêté & juré solemnellement le 12. Septembre 1703. entre l'Empereur Leopold & ses fils Joseph & Charles, qui n'a pû être annullé ni par la Pragmatique-Sanction, ni par aucun autre arrangement de cette nature, que pour obtenir la satisfaction que Nous avons follicitée inutilement depuis tant d'années, par les droits & prétentions bien fondées de nôtre Maison Royale & Electorale: On informe par les présentes Lettres Patentes tous & un chacun des Habitans & Sujets de ces Royaumes & Pays, & on leur fait savoir très expressément, de se tenir tranquilles dans leurs Biens & Maisons, de ne point sauver leurs meubles & effets, de fournir, sans aucune opposition, à nôtre Armée les vivres, les fourages, & autres choses nécessaires, de lui procurer toutes les facilités & commodités possibles, & de s'abstenir de toute collusion, sorrespondance & partialité.

Déclaration du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, fur l'entrée de l'Armée Saxonne en Boheme.

Nous promettons à seux qui se conformeront avec obéissance à ces ordres, de les maintenir dans leurs Biens & possessions, & dans la jouissance de leurs Privileges & libertés, dans le Spirituel & le Temporel, de même que de nôtre grace & protection Royale, ayant donné a ce sujet les ordres convenables à tous les Officiers, Soldats en autres de nos Armées, de ne point molester, inquieter, ni fouler ceux qui se soumettront & comporteront de la maniere susdite enc. Au contraire, ceux qui seront trouvés refractaires, ou qui merifant la grace & la protection que Nosis leur offrons, oseront s'oppofer a nos Troupes, ou Nous offenser par des correspondances, ou des intelligences illicites, devront attribuer à leur propre faute, si, contre nôtre clémence & bonté naturelles, Nous sommes obligés de les traiter en ennemis, & de leur faire sentir le poids de nôtre ressentiment Royal ecc.

III. Le Maréchal de Belleifle, Ambaffadeur Extraordinaire du Roi de France à la Diette d'Election d'un Empereur, en parrant le 12. Novembre de Francfort, comme on l'a dit, n'a pas pris sa route vers l'Armée de l'Electeur de Baviere, mais bien vers la Saxe, étant arrivé le 17. au Château de Hubertsbourg, accompagné du Chevalier de Belleisle son frere, & de quelques autres Seigneurs. Le Marquis de Valori, Envoyé de France auprés du Roi de Prusse, étoit aussi arrivé de Snetie à Hubertibourg des le 12., & après lui est venu le Comre de Podewils, Ministre d'Etat de Sa Maj. Prussienne. Ces Seigneurs, de même que Mr. Desalleurs, Ministre ordinaire de France, ont eu depuis leur arrivée de grandes conferences avec ceux du Roi Electeur; & si l'on dit juste, elles ont eu pour objet l'exécution eution d'un Traité de Pattage, conçu dans une autre Cour, & qui devra se faire entre les Prétendans à la Succession du seu Empereur. Le 28. le Maréchal de Belleisse informé de la prise de

Prague, partit pout s'y rendre.

IV. La prise de la Capitale du Royaume de Boheme a suivi d'affez près l'entrée des Saxons dans ce Royaume. Le 27. Novembre la Cour en eut la nouvelle par le Lieutenant-Colonel Schmielinki, dépêché par le Comte Rutouski, & le Major Bulau, dépêché par le Comte Maurice de Saxe, qui arriverent au Château de Hubertsbourg, précedés chacun de plusieurs Postillons sonnans du cor; & que ce fut la veille, entre quatre & cinq heures du matin que les Troupes Saxonnes & Françoises avoient pris cette Place d'assaut, après toute la résistance que pouvoit faire la petite Garnison Autrichienne qui y étoit, & qui fut faite prisonnière de guerre. Le Comte de Cosel, qui a commandé en qualité de Colonel un Détachement à l'attaque de la Ville de Prague, en est venu présenter au Roi treize Drapeaux qui ont été pris à cette occasion. Sa Majesté l'a déclaré Général Major, & lui conserve son Régiment. La Cout à fait publier une rélation de la prife de Prague qui est fort déraillée; & parmi les morts, dont on voit aussi la liste, se trouve le Général Major de Weisbach, qui avec le Comte de Cosel, avoit été commandé pour mener à l'attaque toutes les Compagnies de Grenadiers des Saxons, partagés en quatre Bataillons, & qui firent deux attaques, l'une à la Ville neuve par deux Isles de la Riviere de Moldau, & l'autre du petit côté à la Porte Caroline.

V. Boheme. Son Altesse Royale le Grand Duc B 3 de

Prise de Prague.

de Toscane, qu'on désigne sous le nom de Duc Co-Régent, partit le 4. Novembre de Presbourg, accompagné du Sérenissime Prince Charles de Lorraine son frere, pour aller joindre l'Armée Autrichienne qui venoit de Silesie dans ce Royaume, & pour en prendre le Commandement, ce qui s'est fait le 16. à Rodeleth. Mais ces Princes n'y font pas venus à la tête d'un Corps de Troupes Hongroifes, comme on l'avoit cru; celles de ces Troupes qui sont prêtes à marcher étant jugées plus nécessaires ailleurs, puisque l'Armée actuellement près de Prague n'est pas moins nombreuse que de 65. à 70. mille hommes, avec tous les renforts qui lui sont arrivés de la Basse Autriche, & y compris le Corps commandé par le Prince de Lobkowitz, qui étoit de neuf mille hommes.

VI. La retraite des François & des Bavarois de la Basse-Autriche n'est marquée d'aucune

escarmouche qui merite une rélation: Ils n'ont fait qu'enmener avec eux des ôtages pour Rencontre sûreté du payement des contributions qu'ils ont établics dans cette Province. Mais le Général Nadasti ayant été détaché le 11. du

& Neuhaus en Boheme.

Camp Autrichien alors à Frating, avec deux Régimens de Hussars & 300. Croates, pour aller reconnoître l'ennemi, marcha vers Kônigfegg, où il laissa sa troupe, à l'exception de 200. Hussars avec lesquels il s'approcha du Fauxbourg de Neuhauss: Y ayant recontré un Détachement de 600. François & Bavarois, il les attaqua, & les poursuivit jusques sur la place de la Ville. Le seu de part & d'autre for vif. Mais le Comte de Nadasti, malgré sa bravoure & la ferme défense qu'il fit, auroit tuccombé

des Princes &c. Janvier 1742. succombé à la superiorité, si un Lieutenant-Colonel des Croates, nommé Braslinski, ne fut arrivé un quart d'heure aprés avec 300. hommes du Détachement qu'il commandoit: Il chargea à son tour les ennemis avec tant de force, qu'obligés de se retirer dans le Château. ils y furent faits prisonniers de guerre au nombre de 380., savoir, 100. Hussars, 60. Cuirassiers ou Carabiniers, 60. Dragons, & 160. Fantassins; le reste a été tué. Il y a eu aussi une perte de côté du Comte Nadasti, qui n'est que de 30. hommes tués & 60. blessés: Cependant le Lieutenant-Colonel Brassinski est du nombre des derniers. Tous les Officiers François & Bavarois faits prisonniers furent amenés le 15. à l'Armée Autrichienne, ou ils eurent l'honneur de saluer le Grand Duc. Le lendemain S. A. R. prit le commandement en chef de l'Armée, il retint trois de ces Officiers à dîner aveclui. savoir le Comte Leoni, le Baron de Gundersberg, & le Chevalier de Pajes. Les autres au nombre de 22, furent traités dans la Tente de Mr. Toussaint, Secretaire du Cabinet de ce

VII. L'Armée de la Reine ayant reçu le même jour, savoir le 16. Novembre, 42. pieces de Canons de Campagne, alla asseoir son Camp à Kônigsegg. Les Hussars y amenerent encore le soir 36. prisonniers tant trançois que Bavarois. Le 17. l'Atmée alla camper près de Neubaus, & ce sut là où le Prince de Lobkowitz vint la joindre; environ 70. Bavarois vinrent la joindre aussi; mais c'étoient de nouveaux prisonniers de guerre faits par les Hussars: Elle a continué les jours suivans sa marche vers Prague, dans le dessein, à ce qu'il paroissoir,

Prince.

de secourir cette Place, bloquée pour lors par les forces réunies de France, de Baviere & de Saxe. Mais soit qu'elle ne vint pas à tems, ou que le Grand Duc eut un autre dessein, la Ville de Prague ayant été vivement attaquée en plufieurs endroits, par les Troupes Françoises & Saxonnes, la nuit du 25, au 26,, elle fut emportée d'affaut vers les cinq heures du matin

de la prije de Prague.

Quelques comme on l'a déja dit; mais après une vigoucirconstances reule défense de la part de la Garnison & des Habitans qui firent un grand feu de leur Artillerie & de leur Mousqueterie, & qui ne furent obligés de céder qu'à la superiorité du grand nombre des attaquans. La Ville neuve fut escaladée en deux endroits l'épée à la main, l'ennemi avant passé les fossés sur des fascines. Le Comre Maurice de Saxe à la rête de 200. Grenadiers, monta l'un des premiers à l'assaut, & fut soutenu par un Corps de Troupes Françoises. Le Comte Rutouski, qui commandoit les Saxons, en fit de même de son côté. Auffi-tôt que les uns & les autres eurent gagné le Rempart, & que le Comte d'Ogilvi, Commandant de la Place, qu'un Détachement de la Garnison avoit été prendre dans son quartier, fut arrivé, on battit la chamade, mais les affaillans ne voulurent point d'autre compofition que celle de subir la loi du vainqueur, & qui fut, que la Garnison auroit à se rendre prisonniere de guerre. La Bourgeoisie eut ordre sur ces entrefaites de se tenir tranquille, avec promesse qu'elle ne seroit pas pillée, & qu'il n'y auroit point de désordre. Là-dessus les Habitans qui avoient pris les armes, les quitterent, & se retirerent paisiblement chez eux. Les Troupes Françoises & Saxonnes occupetent immédiatement après tous les postes des

des Princes &c. Janvier 1742. rois Villes & les Portes. Ils ont fait dans Prague 2780. prisonniers de guerre, & y ont rrouvé 112. Canons de bronze avec beaucoup de provisions. Le 26. au matin, & quelques heures aprés la prise de la Place, l'Electeur de Baviere s'y rendit, & dîna au Château. Mais le soir il retourna à son Armée. Le Maréchal de Belleisle y arriva de Dresde le 29, non pas en Général, mais en qualité d'Ambassadeur de

France auprés des Hauts Alliés. On pourroit être surpris des circonstances dont la prise de Prague a été accompagnée, si l'on ne croyoit qu'il fut d'une grande nécessité pour l'ennemi de tenter d'en abreger par tout moyen, le siège, à cause que le Grand Duc approchoit avec son Armée qui l'auroit fait lever, en même-tems que S. A.R. auroit engagé une Bataille, puisque cette Armée étoit jugée 🐞 suffisante pour cer effet, étant composée de dix huit Régimens d'Infanterie, six de Dra- l'Armée de gons, treize de Cuirassiers, & six de Hussars, la Reine en dont voici les noms. Infanterie: François Lor-Boheme. raine, Charles Lorraine, Daun, Bade-Bade, Stahrenberg, Gotha, Broun, Grune, Hesse-Cassel, Ogilvi, Wurmbrand, Mercy, Harrach, Thungen, Kollowrath, Molck, Waldeck, Schulenbourg. Dragons: Althan, Lichtenstein, Bathiani, Olone, Wirtemberg, Rœmer. Cuirassiers: Sehr, Lanthieri, Cordua, Hohenembs, Potztazki, Birkenfeld, Hohenzolfern, Diemar, Saintignon, Caraffa, Bernes, Charles Palfy, Lubomirsky. Hussars: Desoffy, Ghilany, Spleny, Caroly, Czaky, Pestwarmagay. Telle est l'Armée de la Reine en Boheme, sous les ordres du Grand Duc. La pensée étoit qu'elle pourroit bien faire encore une entreprise

Force de

avant que de se séparer; mais la chose ne paroît plus pratiquable dans la saison présente; & si cette Armée tient encore la Campagne, elle oblige du moins l'ennemi à la tenir

également.

VIII. L'Armée de Baviere y compris celle de France, & le Corps de Saxons qui sont en Boheme, n'étant pas supérieure à l'Armée de la Reine, il n'y aura rien à pouvoir en détacher pour se porter en opposition à un corps d'Armée qui se forme dans la Haute-Autriche, en partie de cinq Régimens Autrichiens revenans d'Italie, & qui paroit destiné à un grand coup de main. Les autres Régimens qui composeront ce corps d'Armée de la Reine, ne sont pas précifément ceux que nous avons défignés le mois passé, mais trois nouveaux Régimens Hongrois, chacun de trois mille hommes; ceux de Palfy & de Portugal, Cuirassiers; ceux de Gotha, Kevenhuller, Eugene & Praising, Dragons; deux d'Esterhasy, un de jeune Desoffy, Hussars, & deux mille Warasdins; ce qui feroit 27100. hommes suivant la suputation faite: Mais on compte que d'autres Régimens se joindront encore à la même Armée. Le Felt-Maréchal de Kevenhuller doit la commander, & pourra bien tenter une invasion dans la Baviere. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen, paroissoit d'abord destiné à ce commandement.

IX. Quant à l'Armée Pruffienne qui s'est emparée de la Silefie, elle est en partie dans le Comté de Glazz du Royaume de Boheme, où elle a pris des quartiers d'hiver, & s'y tient assez tranquille, en observant le bon ordre. On des Princes, &c. Janvier 1742.

eroit cependant qu'il n'y a ni Traité conclu, ni Convention faire entre la Reine de Hongtie & le Roi de Prusse : Mais on sait qu'un Officier Prussien s'est rendu de Glatz auprès du Grand Duc à Kartasch-Reschwitz, où eampoit l'Armée de la Reine le 21. Novembre; que cet Officier avoit des dépêches qui ont occasionné une espece de Conseil; qu'on lui a fait la réponse qu'il attendoit; qu'après l'avoit reçuë il est retourné dans le Comté de Glatz; & qu'on lui a fait beaucoup d'accuëil pendant trois jours qu'il s'est arrêté au Camp Autrichien.

X. Silesie. Ce qui n'est pas dans le Comté de Glatz en quatiers d'hiver de l'Armée qui a conquis la Province de Silesie, se trouve tant dans la Basse que dans la Haute Silesie, où les Troupes Prusiennes occupent les principaux endroits, excepté Troppau, qui est une petite Place où il y a encore une perite Garnison Autrichienne. Le 4. Novembre le Roi de Prusse accompagné du Prince Guillaume son frere, du Margrave Charles, & du Prince Ferdinand de Brunswich-Bewern, s'étant rendu à Breslau, y recut le 7. avec beaucoup de pompe l'hommage des Etats de la Basse-Silesie dans la Salle de l'Hôtel de Ville, appellée la Salle des Princes. Cet hommage fut prêté premierement par le Grand Prévot & le Grand Doven, au nom du Cardinal Evêque de Breslau, & ensuite par les Députés des Princes, le Grand Chapître, les Abbés, les Chapitres & Ordres Religieux, & les Villes. Des médailles d'or & d'argent ont été frappées à l'occasion de cette cérémonie : Elles representent d'un côté le Buste du Roi, avec ces mots, Fridericus Borussorum Rex, Supremus Silesia inferioris Dux ; & de l'autre le Royaume

Hommage des Etats de Silefie au Roi de Prusse. Royaume de Prusse, representé par une semme couronnée, ayant le Sceptre à la main, le Manteau Royal & l'Aigle de Prusse au-dessus de la tête, & recevant le Bonnet Ducal des mains d'une semme qui represente la sileste à genoux, appuyée sur l'Écusson des Armes de ce Duché, avec cette Inscription, Justo Victori, & au-dessous, Fides Silesta Inserioris Wratislavia 31. Octobr. M. DCC. XLI. L'hommage avoit d'abord été sixé à ce jour-là, mais la prise de Neuss a obligé de la differer jusqu'au 7. Novembre.

Sa Majesté Prussienne a fait une grande promotion le même jour qu'elle reçut l'hommage, ayant élevé à la Dignité de Princes, les Comtes de Hatzfeld, & de Schœnaich; à celle de Comtes, Mr. de Podewils, Secretaire du Cabinet; Mr. de Munchau, Conseiller du Conseil Privé; les Barons de Falkenhan, de Salisch, de Schweinitz, de Sandreski, & de Zedlitz. Nous passerons sur les autres Dignités dont le Roi a revêtu plusieurs Sujets de Silesie. Le 9, il partir pour retourner à Berlin.

XI. Prusse. Le 12. S. M. revint au Château de Berlin, où elle sut reçue par les deux Reines, & par les autres personnes de la Famille Royale. Les Margraves Charles & Guillaume, le Prince d'Anhalt-Dessau, le Duc d'Holstein, & d'autres Généraux, sont aussi de retour de Silesie, aussi-bien que les Ministres Etrangers qui y avoient suivi le Roi. On remarque entreautres choses, depuis que ce Prince est revenu à sa Cour, qu'il se renserme trés-souvent seul dans son Cabiner, & qu'il y passe ordinairement trois heures; ce qui fait croire qu'il s'y occupe de quelque affaire de conséquence, & rélative

des Princes Ge. Janvier 1742. 29 rélative aux circonstances dans lesquelles se trouve l'Allemagne. Par ses ordres on travaille actuellement à sondre une grande quantité de Canons, sur lesquels on lit, ultima ratio Regis. Le Roi veut aussi augmenter ses Troupes jusqu'au nombre de cent cinquante mille hommes, & la plûpart de celles qui sont en Garnison à Magdebourg & quartiers voisins, ont

ordre de se tenir prêtes à mascher.

XII. Autriche. Il n'y a plus de Bavarois ni de François dans cet Archiduché, depuis le commencement de Novembre; ils l'ont entiérement abandonné pour se rendre en Boheme, à l'exception de Lintz & d'Ens, où ils ont laissé d'abord leur grosse Arrillerie; mais qui a depuis repris la route de la Bayiere. Les Hussarts Aurrichiens, depuis la retraite des ennemis, font des courses jusques aux portes de ces deux Places; ils ont fait dans l'une de ces courses prisonnier de guerre un Partisan François, nommé Galleau, avec sa Compagnie franche, & repris le poste de Freystadt; poste d'une nécessité absoluë pour la communication de la Haute-Autriche avec le Royaume de Boheme, & dans lequel ils ont trouvé un Magazin consistant en une si grande quantité de vivres, de munitions & d'habits, qu'on a été obligé de commander trois mille Chariots pour le transporter. Le Colonel Trenck, qui commande les Pandoures, avoit enlevé quelques jours auparavant six Batimens ennemis sur le Danube, lesquels étoient chargés de fourages & de bagages.

XIII. Ce n'est pas la route du Tyrol, mais celle de la Carinthie qu'ont prise les Troupes que la Reine retire d'Italie; & ces Troupes se sendent en Autriche, où le forme l'Armée qu'on a tésolu de faire agir contre la Baviere plûtôt du côté de l'Autriche que du Tyrol. Cette Armée sera plus nombreuse qu'on ne l'a dit, si tous les Régimens, dont on parle, doivent la composer: Ces Regimens s'assemblent, & l'on attend les Régimens Hongrois qui en feront partie, puisque ceux-ci ont commencé de se mettre en matche, ainsi qu'on l'apprend. Le commandement en reste destiné jusqu'ici au Felt-Maréchal de Kevenhuller.

XIV. Ce Général, avec le Comte de Carassa-Stigliano, & Mr. de Managetta sirent le 27 Novembre, en qualité de Commissaires de la Reine, l'ouverture de l'Assemblée des Etats de la Basse-Autriche à Vienne. Sa Majesté n'a point déterminé cette sois-ci le Subside qu'Elle attend des Etats; mais Elle leur a fait déclarer, que quoique la conjoncture demandât que ce Subside sut considérable, Elle s'en remettroit néanmoins au zéle & au dévoiement de ceux qui représentent le Pays, par égard à ce qu'il a sousses.

XV. Comme le danger dont la Ville de Vienne étoit menacée ne substisse plus, l'Impératrice premiere Douairiere y est revenue du Cloître de Neubourg, depuis le 8. Novembre. La Noblesse & les personnes aisées qui s'étoient retirées à la Campagne, sont aussi de retour en cette Ville depuis que les ennemis ont abandonné la Basse-Autriche, & la Cour doit y être actuellement revenue de Presbourg, les équipages, & tout ce qu'on en avoit retiré, s'y trouvant déja depuis quelques semaines. Mais les Bureaux & les Chancelleries de Hongrie, & des Provinces qui dépendent de ce Royaume, restent à Presbourg, & y resteront, conformément à l'un des Réglemens de la dernière Diette.

XVI. La Reine a autant de satisfaction de la mart de la Porte Ottomane dans les circonstances où elle se trouve, que jamais elle pouvoit en esperer. Le Grand Seigneur non-seulement lui a fait déclarer qu'il ne se porteroit point à augmenter la douleur dont S. M. est pénétrée, par l'état où ses ennemis la réduisent, mais que plûtôt il seroit disposé à l'aider d'une Armée, si la chose étoit compatible avec la Religion. De pareilles infinuations, ont engagé la Reine à dépêcher un Courier pour Constantinople avec une Lettre au Grand Seigneur, dans laquelle Sa Majesté lui marque « Qu'Elle n'a » jamais douté de la grandeur d'ame de la Suso blime Porte; mais qu'elle ne pouvoit en » recevoir un témoignage plus éclatant, que » celui que Sa Hautesse vient de lui donner, » en l'assurant non-seulement de son amitié & ... de son désir à conserver la bonne intelligence, » mais aussi de son éloignement à écouter les » infinuations qui y seroient contraires: Qu'Elle » n'est pas moins touchée de la générosité avec » laquelle Sa Hautesse déclare, que si la Reli-» gion n'y mettoit de l'obstacle, ses Troupes » même seroient employées à marcher à son » secours : Que pénétrée de reconnoissance des » dispositions avantageuses où Elle trouve la 33 Sublime Porte, dans un tems où Elle se voit » persécutée de toutes parts, & dénuée de l'asme fistance qu'Elle s'étoit promise, Elle ne per-» dra jamais le souvenir d'un procédé si rempli so de grandeur, & qui manifestera aux yeux de » toute l'Europe la fidélité de Sa Hautesse à » remplir ses engagemens &c.

XVII. On a arrêté tant à Vienne qu'à la campagne plusieurs personnes, soupçonnées aparenLa Clef du Cabinet

Arrêt de quelques personnes à Vienne.

ment de correspondances illicites; de ce nombre est le Marquis Maggio, qui a été conduir dans les prisons militaires de Vienne, sous l'escorre d'une troupe de Granadiers, ayant la Bavonnette au bout du Fusil. On a enlevé en même-tems tous les papiers qui se sont trouvés dans son Cabinet, & on les a portés chez le Felt-Maréchal de Kevenhuller. Ce Marquis, que l'on nomme aussi le Secretaire Casimiro, a une Charge dans la Marine de la Reine. Il fut arrêté le 23. Novembre. Le Colonel Prata du Regiment du Comte Jean Palsi, sut à peu près dans le même-tems dépouillé de son Emploi, pour avoir détourné une somme de la caisse militaire du Régiment. Mais on ne parle plus du Général Schmetteau qui en a fair autant, & qui s'est retiré sans permission du service de la Reine, ce qui fait croire qu'on se contentera d'une offre qu'il a faite d'indemniser la caisse de son Régiment, & d'y restituer ce qu'il en a détourné.

Equilibre de l'Allemagne. XVIII. Hannover. Quoique la Neutralité de cet Electorat soit une affaire arrêtée depuis quelque-tems, on ne laisse pas que d'y faire des dispositions qui ne pourroient être plus grandes, si l'on étoit à la veille d'une guerres puisque l'on a formé un nouveau Régiment, qu'on bat la caisse pour augmenter tous les autres, & qu'on dresse des Magazins pour une Armée de 50. à 60. mille hommes. On saic cependant que les Troupes Electorales, étant même completes, ne peuvent faire tout au plus que la moitié de ce nombre. Il y a en ceci des vûës, & l'équilibre du pouvoir de l'Allemagne n'est peut-être pas au rang des dernieres. C'est là d'ailleurs la cause que le Roi de Prusse depuis,

fon

fon retour à Berlin, donne une attention toute parculiere à l'état des affaires de l'Empire, ce Prince ayant même déclaré qu'il sentoit trop la necessité d'y introduire & d'y conserver cet équilibre; & dépuis l'on n'est pas sans remarquer qu'il cherche à offrit ses ossices aux Parties interesses dans l'intention de les réunir. Ne dita t-on pas presentement de S. M. Prussienne, qu'elle fait beaucoup pour les autres, après

ce qu'elle a fait pour elle-même ?

XIX. Toute l'Armée de France qui est sous les ordres du Maréchal de Maillebois, observe la plus exacte discipline dans les quartiers d'hiver qu'elle a pris aux endroits désignés, ensuite d'un ordre très-rigoureux de ce Géneral. Mais l'Evêché d'Osnabrug qui croyoit être exempt de donner des quartiers aux Troupes de cette Armée, en a reçu quatre Bataillons & trois Escadrons; les uns logent dans la Ville d'Osnabrug, & les autres sur le territoire. Une difficulté survenuë à l'égard de la répartition que nous avons montrée, a occasionné ce changement. Le quartier général de l'Armée eit à Urdingen, où se tient Mr. le Maréchal qui a fait depuis peu une tournée en Westphalie, pour visiter les divers quartiers de son Armée. Le Bureau des Postes de cette Armée est établi à Duffeldorp.

XX. Francfort. L'Electeur de Mayence reçut le 14. Novembre la visite solemnelle du Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne, avec la même cérémonie qu'elle reçut celle du Maréchal de Belleiste, & l'une & l'autre n'ont differé du cérémonial accordé par son Altesse Electorale à l'Abbé Prince Doria, Nonce Extraordinaire du Pape, qu'en ce que les Chamaires de l'autre de l'appe, qu'en ce que les Chamaires de l'appendit de

noines de l'Eglise Métropolitaine de Mayence furent presens avec l'Electeur, lorsque ce Prélat descendit du Carrosse, & ne l'étoient pas quand les deux Ambassadeurs descendirent des leurs. Les Equipages & la livrée du Comte de Montijo étoient tout ce que l'on pouvoit voir de superbe : S. A. E. & depuis rendu ses visites solemnelles avec beaucoup de magnificence, &

XXI. Dans une conference tenue le 17. No-

suivant l'ordre qui en avoit été reglé.

vembre à l'Hôtel de Ville de Francfort, on proposa de prendre pour modelle de la nouvelle Capitulation Impériale, celle qui a été jurée par le feu Empereur Charles VI. Mais d'y faire seulement des additions à quelques articles qui regardent les droits des Electeurs, & les affaires Conferen- de Religion. Au jour fixé pour la premiere conference d'Election, qui étoit le 20., & lection d'un treize mois après la mort de Charles VI., les Ambassadeurs des Electeurs de Treves, de Cologne, de Baviere, de Saxe, de Brandebourg, Palatin & d'Hannover, se rendirent vers les dix heures du matin à l'Hôtel de Ville, appellé Romér: Ils furent reçus à la descente du Carosse par le Quartier-Maitre-Général de l'Empire, & au milieu de l'escalier par le Comte de Pappenheim, Maréchal Héréditaire de l'Empire. L'Electeur de Mayence arriva peu de tems après aŭ Rœmer avec un cortege austi superbe que nombreux. Il fut recu à la descente de son Carrosse par le Comte de Pappenheim, tenant à la main le Bâton de Maréchal, & fut conduit par ce Seigneur dans la Salle des conferences. Son Altesse Electorale en sit l'ouverture par un beau Discours sur la vacance du Trône Impézial depuis la mort du feu Empereur, sur l'importance.

ees pour l'E-Empereur.

des Princes, e. Janvier 1742. portance du choix pour lequel on étoit assemblé, & sur la necessité d'y proceder avec union, & dans la seule vûë de procurer le bien de l'Empire. Il finit par des vœux qu'il adressa au Tout Puissant pour qu'il lui plût de répandre sa bénédiction sur ce choix. Les premiers Ambassadeurs délivrerent ensuite leurs pleins-pouvoirs pour l'Election. Les seconds & troisiémes Ambassadeurs prirent la main de l'Electeur de Mayence, en lui promettant de garder le secret sur ce qui se passeroit dans les conferences. Ensuite S. A. E. fut reconduite à son Carosse par le Comte de Pappenheim, lequel reconduisit aussi les Ambassadeurs mais jusqu'au milieu de l'escalier seulement. Le cortege de chacun de ces Ministres étoit remarquable, soit par le bon goût & la richesse des livrées, soit par la magnificence des Equipages, soit par le nombre des personnes que chaque Ambailadeur avoit à la suite.

La seconde conference se tint le 21., & l'on y convint de prendre la Capitulation de l'Empereur Charles VI. pour modéle de celle que le nouvel Empereur devra observer. On en a déja dressé le projet ; d'autres conferences se sont tenuës successivement; de sorte que le 7. Decembre étoit déja marqué de la huitième. Il y en a eu 23. poûr l'Election de Charles VI. mais on croit qu'il n'en faudra pas tant pour celle-ei. L'Electeur de Cologne a dû être à Francfort le 9. étant parti à cet esset de Bonn le 7. Son Alt. Elect. y résider a avec une Cour seulement de 300, personnes jusqu'à son entrée

publique, que sa suite sera de 1200.

XXII. Les Ministres des anciennes Maisons de l'Empire, assemblés à Offenbach, ont remis au Directoire de Mayence un Mémoire contenant cent-dix articles, ausquels ils demandent qu'on ait égard dans la Capitulation Impériale; 48. de ces articles regardent les affaires Eccléfiastiques, & 62. les affaires politiques. Voici quelques-uns des principaux. Les Princes souhaitent quant aux griefs de Religion, que le nouvel Empereur s'oblige à y mettre ordre conformément à ce qui est reglé à ce sujet dans le Traité de Westphalie, sans permettre qu'ils soient discutés dans des Tribunaux de l'Empire, & à permetue au contraire qu'ils soient portés à l'Assemblée des Ministres Protestans à Ratisbonne, & que ceux-ci puissent les exposer à l'Empereur, & lui en recommander le redressement: Que l'Empereur n'empêchera pas les Electeurs & Princes Protestans de se garantir réciproquement les droits de Religion, & le système ou ils se sont mis depuis la Paix de Religion & le Traité de Westphalie; mais au contraire qu'il fera exécuter dans l'Empire ce qui a été arrêté par la Diette en 1734, concernant la clause du quatriéme Article de la Paix de Riswick: Qu'enfin l'Empereur ne permettra pas que les Tribunaux de l'Empire connoissent des Causes Spirituelles & Eccléfiastiques, sous quelque prétexte que ce soit.

A l'égard des affaires politiques, les Princes demandent qu'il ne foit plus permis au Chef de l'Empire, d'ôter l'Administration à un Electeur, Prince, ou tout autre Etat, soit par provision, soit en contamace; & qu'il ne soit rien entrepris ni fait de cette nature, que de l'avis, & par un Conclusur de la Diette générale: Qu'aucun nouveau Prince ne puisse être introduit par l'Empereur dans le Collège des Princes, à moins qu'il n'ait fait conster, qu'outre

des Princes &c. Janvier 1742. ses revenus domaniaux, il peut lever dix mille florins sur des Sujets de l'Empire obligés à contribuer à ses charges : Que les Conventions que les Princes & Etats de l'Empire attêtent entr'eux, auront une force entiere, quand même elles ne seroient pas confirmées par l'Empereur: Que l'Empereur ne pourra faire aucuns changemens par raport aux Fiefs de l'Empire en Italie, sans le consentement des Electeurs, Princes & autres Etats; & que si depuis peu il s'en est fait quelques-uns, l'Empire y devra mettre ordre : Que si les Directeurs négligent ou refufent de proposer les griess qui leur seront connus, ou présentés à ce sujer, il devra étre permis aux Electeurs & Princes de les proposer, & mettre en délibération dans leurs Colleges: Que l'Empereur ne permettra pas que les Enfans des Princes proctées d'un Matiage inégal, parviennent à la succession des Etats & Liens de leur Pere; que pour les habiliter à une telle Succession, il ne les élevera pas à un plus haur rang & état; & que particuliérement les fils du Duc Antoine-Ulrich de Saxe-Meinungen, ne pourront pas porter les armes ni le titre de Saxe, & moins encore succéder à ce Prince dans fes Erars &c.

# ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable au NORD depuis le mois dernier.

I. E Journal que nous avons des deux Armées qui font en Finlande, est conduit jusqu'au 15. de Novembre, & ne présente aux yeux du public que de tristes fruits de la discorde

corde entre les Princes, & dont leurs Sujers sont toujours la malheureuse victime; des courses de part & d'autre, des Villages pillés & tuinés, des bestiaux enlevés, des Barques avec des provisions prises tour-à-tour, sont ce que l'on voir dans ce Journal; & n'y ayant rien au-delà, il n'est pas vraisemblable que plus avant dans la saison où nous sommes, & sur-tout dans un Pays tel qu'est la Finlande, il se sera passé quelque chose de plus intéressant. Mais on se prépare tant en Russie qu'en Suede, en cette saison, à pousser vigoureusement la guerre au Prinrems. Soixante mille Recrues se levent dans les Etats du Czar, dont on incorpore une partie dans les vieux Régimens; de l'autre partie de ces Recrues on forme de nouveaux Régimens : La Marine Russienne se met sur un bon pied, & la Noblesse a pris la résolution d'accorder au Souverain une somme de deux millions de roubles, qui sera répartie d'une maniere proportionnée aux facultés de chaque Noble.

Non obstant la guerre, on ne laisse pas que d'être fort tranquille dans toutes les Provinces de la Russie. L'Escadre Suedoise ne s'est pas sependant retirée entiérement de devant Petersbourg, comme on l'avoit cru; il en est demeuté six Vaisseaux de guerre à la hauteur de Cronstratt, qui ont enlevé au mois de Novembre un Bariment Russien qu'on envoyoit à Wybourg avec quelques munitions.

II. Outre ce qu'on a déja raporté des articles de la Convention conclué depuis peu entre la Russie & la Porte-Ottomane, il y a été reglé que conformément au VII. Article du Traité de Belgrade, on rendroit de part & d'autre tous les

des Princes &c. Janvier 1742.

les Esclaves faits pendant la derniere guerre, à l'exception de ceux qui se seroient faits Chrêtiens dans les Etats de la Russie, ou de ceux qui auroient embrassé le Mahométisme dans les Etats du Grand Seigneur; & que les deux Puissances auroient soin, chacune de son côté, de faire remettre en liberté, sans aucun délai & sans rançon, ceux qui seroient demeu-

rés fidéles à leur Religion.

Si la Russie a conclu une Convention qui lui est avantageuse avec la Porte, elle paroit fur le point de convenir aussi d'un Traité avec la Perse; l'Ambasseur de Thamas-Kouly-Kan, qui est à Petersbourg, est en conference sur ce sujet avec les Ministres du Czar; & suivant ce Traité à conclure, la Couronne de Russie garantiroit celle de Perse à Thamas-Kouly-Kan & à ses Descendans, à la charge par lui, de garantir de son côté la Russie, tant au Czar Régnant, qu'à sa postérité; pour l'exécution desquelles garanties réciproques, chacun des Contractans s'obligeroit à faire marcher, en cas de besoin, une Armée de 80, mille combattans au sécours de son Allié, mais principalement dans le cas, ou l'une ou l'autre Puissance seroit attaquée par la Porte.

Voilà comme la Russie cherche à se procurer toutes sortes de garanties du côté de l'Orient, sentant bien du côté de l'Occident qu'elle est toujours en état de s'opposer à quiconque voudroit entreprendre quelque chose contr'elle. La guerre qu'elle a présentement à soutenir contre la Suede, par la tranquillité qui regne dans toute la Russie, semble être une preuve de ce que l'on avance, puisqu'elle n'en est point inquiétée beaucoup, quoiqu'elle eut déja recher-

ché ses Alliés, sur ce qu'elle pourroit en attendre. Mais ce qui tésulte de cette circonstance de la guerre avec la Suede pour la Reine de Hongrie & de Boheme, c'est que cette Souveraine n'a point d'autre secours, dans la situation où elle se trouve, à esperer de la Russie, que quelques sommes d'argent, en exécution de ses engagemens mutuels; aussi est-ce là rout ce qu'a pû essectuer le Marquis de Botta, qui est sur le point de retourner à Vienne.

Mr. Bestuches qui a été prisonnier dans la Citadelle de Petersbourg, à l'occasion des affaires du ci-devant Duc de Courlande, a été rappellé à la Cour, & depuis il a été remis dans le Ministère, où les services qu'il est capable de rendre, sont jugés sort nécessaires à l'Erat.

III. L'Ambassadeur Turc à Petersbourg en est déja parti pour retourner à Consantinople, d'où l'on attend aussi de retour ceius du Czar, qui est le Général Romansost. Par la voye de cet Ambassadeur, aussi bien que par celle de l'Ambassadeur Persan qui est encore à Petersbourg, de même que par tous les avis reçus de l'Orient, on a apris à peu près à quoi en sont ensemble les deux Empires des Turcs & des Persans quant à leurs disterends.

Ces differends qui n'ont point jufqu'ici éclaté en une guerre, comme on ai rend, ont néanmoins fait prendre les armes tant aux Turcs qu'aux Perfans. Les premiers ont deux Armées en Campagne, l'une prés de Eugland, & l'autre dans les environs d'Erzerum. Les Perfans en ont une nombreuse vers les frontieres de l'Arménie, & elles se tiennent toutes trois assez tranquilles dans leurs camps. Du côté de Thamas-Kouly-Kan, il a recommandé expressément au Géneral

qui commande ses forces, d'empêcher qu'aucun Soldat ne passat les limites qui séparent ses Etats de ceux de la Turquie, & d'éviter avec foin tout ce qui pourroit causer de nouveaux disserends entre les deux Nations. Le Grand Seigneur avant donné les mêmes ordres aux Généraux de ses Troupes, on peut en inferer que l'une & l'autre Puissance s'ajusteront d'autant plutôt fur leurs differends, que Thamas-Kouly-Kan a beaucoup rabattu de ses prétentions. Ce Prince a de l'occupation au-dedans de la Perse par des troubles qu'y ont suscité plusieurs Grands, à la tête desquels s'est mis son fils ainé; & ce n'est pas là le moindre sujet de la situation pacifique envers la Porte-Ottomane. Mais de cette guerre civile de Perse on vient d'aprendre que Thamas-Kouly-Kan parvient à la terminer, ayant déja fait mettre à mort, & ce fils qui l'avoit allumée, & les Généraux qui étoient entrés dans son complot.

IV. Suede. Quoique la Campagne soit finie pat mer & par terre, la Cour a fait cependant partir encore des Canonniers & des Bombardiers pour la Finlande, avec des Troupes & des munitions de guerre, afin que rien n'y manquât, aussi-tôt que la faison redeviendra propre à l'exécution d'un dessein que le Général de Lowenhaupe médite contre les Russiens, & dont il a envoyé le projet au Roi, qui l'a approuvé. On éleve aussi des Batteries sur les côtes du Royaume dans tous les endroits où la Flotte Ruffienne pourroit aborder & tenter une descente; & tout est en Suede dans de plus grands mouvemens qu'en Ruffie, pour pousser la guerre qui est déclarée au Czar. Cette guerre néanmoins n'ôte pas tellement les soins de la Cour, qu'elle ne continue

continue à prendre des arrangemens pour faire fleurir les Manufactures du Pays, puisqu'il y a des Ordonnances du Roi publiées dépuis peu, par lesquelles l'entrée des Toiles est défendue, aussi-bien que des Draps, & des Etosses de Soye & de Laine, fabriquées hors du Royaume.

Comme il fortoit tous les ans de ce Royaume quatre à cinq cens mille écus pour l'achat des Sucres rafinés, qu'on tiroit également de l'étranger, on a trouvé le moyen d'épargner, une partie de cette dépense, en établissant à Nordkoping deux belles Rasineries, dans lesquelles on employe prés de 300, personnes, ce qui a déja fait baisser considérablement de prix les sucres, & sera probablement qu'on désendra

aussi l'entrée du sucre étranger.

V. Le Marquis del Puerto, Ambassadeur Plénipotentiaire d'Espagne auprés de Sa Majessé Suedoise, & le Marquis de Lanmarie revêtu du même caractere de la part du Roi de France, sont tous deux arrivés à Stockholm, venans de leurs Cours, & en dernier lieu de Coppenhague, où ils se sont arrêtés quelques jours, pour s'y acquiter chacun des commissons dont ils étoient chargés. On croit qu'ils entameront une négociation d'importance avec les Ministres Royaux, & que le Comte d'Eckebiad, qui, après leur arrivée, est parti pour Madrid, aussi en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire de la Conronne de Suede auprés du Roi d'Espagne, en fera autant de son côté.

VI. Dannemarc. Quoique Mr. Czernicheff, Ministre de Russie, ait fait plusieurs instances pour obtenir du secouts de cette Couronne, contre la Suede, suivant les ordres qu'il en avoit reçus de la Duchesse Régente en Russie,

il est certain que Sa Majesté Danoise ne prendra point de résolution sur ce sujet de tout l'hiver; & peut-être ayant le Printems, la Cour sera-t-elle entrée dans quelques engagemens qui l'auront tout-à-fait détournée d'acquiescer à la demande de la Russie. Car on ne prend pas pour rien le séjour qu'ont fait à Coppenhague les deux Ministres de France & d'Espagne, qui viennent de se rendre à Stockholm, ni en parricuster de ce que le Roi tient assidument un Ministre à Madrid. Celui que S. M. y aura incessanment, est le Comte de Dehn, Gouverneur de Steinbourg, qui s'y rend comme son Ambassadeur; ce Seigneur est le frere de celui qui est actuellement auprès du Roi Catholique. Jusqu'ici on veut qu'il ne s'agisse que d'un Traité de Commerce entre les deux Cours, dont celle de Dannemarc croit devoir tirer des avantages d'aurant plus grands, que dans la conjoncture presente, l'Espagne & ses Alliés ont besoin de son amitié.

Mais le Roi a résolu d'augmenter de nouyeau sa Marine de dix Vaisseaux de guerre, & ce qui est de quelque attention en cela, c'est que le Ministère a fait entendre, que les particuliers qui voudroient atmer des Bâtimens, peuvent s'y préparer dès à-present. On fait aussi une augmentation considérable dans les Milices du Pays; les Chess des Troupes reglées ont ordre d'avoir leurs corps complets pour le commencement du mois de Mars prochain; & la Flotte doir être pour le même-tems en état de mettre en mer.

Si ce sont là des précautions que demande la conjoncture des affaires presentes du Nord, les circonstances de celles de l'Allemagne, ont aussi porté le Roi à conclure tout récenment un Traité de Garantie pour ses Etats en Allemagne avec le Roi de la Grande Bretagne, comme Electeur d'Hannover. Ces deux Princes s'y engagent de tenir un nombre de Troupes dont ils sont convenus, afin de soutenir leur garantie

réciproque.

VII. Pologne. Un Traité pareil à celui dont on vient de parler, est également conslu entre Sa Majesté Polonoise Electeur de Saxe, & le Roi de Prusse. Les Sénateurs & grands Officiers du Royaume & du grand Duché de Lithuanie en sont informés par une Leure que le Roi leur a écrite de Dresde. Ce Traité est un Traité d'Alliance pour se garantir mutuellement les Etats que les deux Maisons Electorales de Saxe & de Brandebourg possedent dans l'Empire, ou qu'elles pourroient encore y acquerir en vertu des droits qu'elles s'attribuent.

Tout est d'ailleurs rétabli dans la tranquillité en Pologne, depuis qu'on a trouvé l'expédient de rendre sans esser la Confédération, dont on a sait mention, & qui paroissoit de-

voir éclater.

# ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en 1TALIE, depuis le mois dernier.

Troupes parties pour l'Italie. 1. Projet médité dépuis si long-tems; à cette expédition d'Italie en faveur de l'Infant Don Philippe. Les Troupes du Roi se trouvent dès-à-amesent dans cette Région, & s'y sont renduces par mer, leur embarquement s'étant fait

des Princes &c. Janvier 1742. fait à Barcelonne, à bord de 270. Bâtimens de transport, qui ont mis à la voile le 3. du mois de Novembre, sous l'escorre de trois Vaisseaux de guerre & de deux Galeres; mais elles ont auparavant essuyé une violente tempête, qui les a tenu dispersées pendant quatre iours. C'étoient les Troupes du premier convoi, an nombre de seize Bataillons, deux Régimens de Cavalerie & un de Dragons; le second convoi n'a pas eu le même accident; il étoit également d'Infanterie & de Cavalorie, & achevoit tout l'envoi qui est de la force que nous l'avons dit le mois passé. Des munitions de toute espece ont accompagné ces convois. Mais il se fera, sans doute encore un transport; car il est résolu d'avoir en Italie une Armée de 25458. hommes d'Infanterie, 3300. de Cavalerie & 2072. Dragons, commandée par le Duc de Montemar sous les ordres de Don Philippe, ainsi qu'on le compte.

Comme toutes ces Troupes passent, ou ont déja passé en Italie par la voye de mer, il est à en inferer que le Roi de Sardaigne n'aura pas voulu leur permettre le passage par ses Etats. C'est là du moins l'opinion qu'on en prend. On n'est pas sans croire non plus, que Sa Majesté Sardaignoise, qui a actuellement prés de 50. mille hommes sur pied, se déclareroit d'inclination pour la Reine de Hongrie & de Boheme, si peur-être elle ne craignoit jusqu'ici de risquer beaucoup par cette démarche. On est ainsi à Madrid dans une espece de défiance à son égard. La Cour de France est, ce semble, dans de pareils sentimens, ayant pris toutes les mesures qui d'ailleurs peuvent favosiser l'expédicion, puisqu'elle compre qu'il en

reviendra une Couronne à l'Epoux de l'aînée de ses Princesses Royales. Le départ de Escadre de cette Couronne de Toulon, en est une preuve sensible. Cette Escadre qui est arrivée sur les côtes d'Espagne, croise actuellement depuis Carthagene julqu'à Oran, jointe à quelques Vaisseaux Espagnols qui étoient dans le premier de ces Ports ; elle y croise sans avoir vû jusqu'ici un seul Vaisseau de la Flotte Angloise qui est dans la Méditerranée sous le commandement de l'Amiral Haddock, & qui bien loin de s'opposer au passage des Troupes du Roi, se tient retirée à Gibraltar, quoique forte de quatorze Vaisseaux de guerre. Mais ce n'est que l'Escadre Françoise de Toulos qui est venu dans les mers du Royaume pour favoriser les transports qui sont faits; l'autre Escadre de la même Couronne, qu'on avoit dit également partie de Brest, n'est pas sortie de ce Port, puisqu'on sait qu'elle y est encore presentement.

II. Le Duc de Montemar a pris la route de terre jusqu'à Antibes, où il s'est embarqué, & s'est trouvé rendu en Italie avant l'arrivée du premier transport. Les Tentes, la Vaisselle & les Equipages de l'Infant Don Philippe étans partis de Madrid pour Barcelonne, au commencement de Novembre, on les doit croire actuellement arrivés à leur destination. Mais ce Prince ne partira pas, à ce qu'on croit, que l'Escadre de Cadix, forte de dix Valificaux de guerre, & qu'on a destiné à l'escorter, ne soit arrivée dans le Golfe de Lyon, & l'en se fonde en ceci, far ce que la Cour a envoyé un Exprés à Mr. de Novarre, qui commande cette Escadre, avec ordre de mettre incessamment à la voile pour se rendre à Antibes, & y attendre Son Altesse. Un Detache-

des Princes erc. Yanvier 1742. Détachement des Gardes du Corps du Roi qui doit l'accompagner, est déja depuis le 10. Novembre sur la route où l'Infant doit passer; mais il reviendra à Madrid aprés que ce Prince Maison de se sera embarqué à Antibes, parce qu'on levera l'Infant en Italie la Compagnie des Gardes qu'il aura, Don Phi-& qui fera de 150. hommes. Sa Maison est lipec. d'ailleurs formée & déclarée. Le Marquis de Ste. Croix en est Grand-Maître & Grand Ecuver, le Comte de Peralada Grand Chambellan & Gentilhomme de la Chambre, le Comte de Rohan premier Ecuyer & Gentilhomme de la Chambre, Mr. Cayssero Gentilhomme de la Manche, le Duc de Santo-Gemini, Capitaine des Gardes, le Comte del Vermen Lleutenant, & Mr. de San-Falo Enseigne.

Ce qu'on assure de la Princesse Epouse de l'Infant Don Louis, qui doit être actuellement accouchée, est, qu'elle se mettra en route au mois d'Avril, pour se rendre aussi en Italie.

III. Mr. de Campillo, dont le mérite & la grande capacité dans le maniement des affaires, lui ont acquis l'estime du Roi & des Sujers, vient d'être nommé Lieutenant-Amiral-Général, tenu on pour exercer ce grand Emploi après le départ pourquol. de l'Infant Don Philippe. Dans un grand Conseil, auquel ce Seigneur assista en présence du Roi le 18. Novembre, on a agité la matiere des prétentions du Roi sur la Succession Autrichienne, que les Electeurs de Saxe & de Baviere veulent également leur être dévoluë; & l'on a pris en considération dans ce Conseil. que Sa Majesté ayant fait connoître les droits cu'Elle s'attribue fur cette Succession, & les ayant appuyés par des protestations solides, sans que les démarches qu'elle a faites à cette occation,

occasion, ayent produit leur effet dans l'Empire, il étoit question de savoir quel dédommagement le Roi pouvoit prétendre, s'il se déterminoit à saerisser une partie de ses droits en saveur du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & de l'Electeur de Baviere. Matiere, dira-t-on, fort singuliere; mais sur quoi ne se rabat-on pas lorsque la résolution est prise de donner à un Prince l'établissement qu'on lui sixe, aux dépens d'une Maison qu'on veut dépositise?

On n'est pas encore instruit du résultat des délibérations de ce Conseil particulier; mais on prend garde que le Comte de Kollowrath, Ministre de Saxe, est dans de continuelles conferences avec ceux de la Cour; que celui de Baviere ne les fréquente pas avec moins d'asside qu'il n'y a point de semaines qu'il n'arrive des Couriers de Versailles, qu'on n'y en dépêche, & que l'Evêque de Rennes, Ambassadeur de Fran e, n'ait des entretiens journaliers avec le Roi & la Reine, sans ceux qu'il a avec

les premiers Ministres.

IV. Par un Bâtiment arrivé à Cadix, venant de l'Amérique, on aprend que les Anglois, sous les ordres de l'Amiral Vernon, s'étant aprochés de l'Isle de Cuba, & y ayant voulu faire une descente, ils avoient été battus & défaits par les Espagnols & les naturels du Pays. Mais cette nouvelle devroit être confirmée par un Bâtiment d'Avis pour la Cour, ce qui n'est pas. Ce Bâtiment apporteroit aussi vraisemblablement la confirmation d'un autre bruit qui court sur le compte du Commandeur Anglois Anson, que l'Amiral Pizatro doit avoir joint dans la Rivière de Plata, & lui avoir coulé à fond trois des cinq Vaisseaux qu'il avoit, & avec les sur le sur les que les que les que les que les que les que les qu'il avoit, & avec les guests de les cinq Vaisseaux qu'il avoit, & avec les guests de les contraits de les que les qu'il avoit que les que les que les que les qu'il avoit que les que les que les que les qu'il avoit que les que les que les qu'il avoit qu'il avoit qu'il et les que les qu'il avoit qu'il avoit qu'il avoit qu'il avoit qu'il et les que les qu'il et les qu'

des Princes &c. Janvier 1742. lesquels il voulur aller au Perou. Mais ce qu'il y a de certain quant aux nouvelles prises faites dans la Méditerranée sur les Anglois; c'est que l'on en a amené deux dans le commencement de Novembre à Saint Sebastien; savoir, une de sept Vaisseaux Marchands, l'autre de six, & qu'une troisième prise de quatre Bâtimens de la même Nation a été conduire à Bilbao. On vient d'aprendre que depuis ces prises, il s'en est fait encore de plus nombreuses & de plus considérables.

ITALIE.

I. I E premier transport de Troupes que le Roi d'Espagne envoye en Italie, est arrivé vers le milieu du mois de Novembre dans le Canal de Piombino, & a débarqué en partie à Porto-Longone & à Porto-Ercole, & en partie à Orbitello, San-Stephano, & Celamare. La destination véritable de ce transport, ou plûtôt l'ex- gnols arripédition qu'il fera avec un second Convoi vent en qu'on attend encore de Barcelonne, & un Italie. Corps qui arrive du Royaume de Naples, sera bientôt connu. Cependant, comme les Troupes déja arrivées dans les Places fortes de la Toscane, ne commettent aucunes hostilités dans le Grand Duché, elles ont la permission de faire acheter dans l'Etat de Sienne les vivres nécellaires, conformément aux anciens Traités, & on a aussi acheté à Florence pour leur service un grand nombre du Mulets. On ne laisle pas d'être fort intrigué en Toscane de l'arrivée de ces Troupes, & la Régence de Florence prend les mesures nécessaires pour mettre en défense Porto-Ferraio, Livourne, & la Citadelle de Florence. Le Régiment des Gardes Lorraines a déja été envoyé à Porto-Ferraso avec 700. miliciens, & l'on a renforcé l'Artillerie

des Reinparts de Livonrne de plusieurs piéces de Canon venues de Florence, où les Généraux de Breitwitz & Capponi ayant assisté à un grand Conseil de guerre, ont fait partir des Couriers pour Presbourg & pour Milan. Le Comte del Bene est depuis parti aussi pour la Cour de la Reine de Hongrie, & l'on l'attend de retour asin de savoir quelles dispositions il conviendra de faire pour la désense de la Toscane.

Mais il y a aparence qu'on n'en fera aucunes, puisque le Roi Catholique doit n'avoir aucune vue fur cet Etat, à cause qu'il est garanti au Sérénissime Grand Duc, par la Fracce, pour les Duchés de Lorraine & de Bar, dont il a fait la cession à cette Couronne. On pourroit donc croire que l'objet du transport de Troupes que le Roi d'Espagne envoye en Italie, seroit d'enreprendre d'abord la conquête du Duché de Milan, & du reste de la Lombardie; ce qui lui feroit, ce semble, assez aisé de faire dans les circonftances presentes que les Garnisons des Places n'en sont pas nombreuses, & qu'elles ont encore été diminuées depuis peu par la sortie de cinq Régimens qui ont pris la route de la Carinthie, allans en Autriche. Ainsi le Milanez paroit être en grand risque, & la seule chose qui pourroit arrêter l'exécution du projet de l'Espagne, seroit une vigoureuse résolution de la part du Roi de Sardaigne, qui a cinquante mille hommes de bonnes Troupes sur pied. On pourroit se flatter comme d'un témoignage de pareilles dispositions envers la Reine de Hongrie, de ce que ce Prince a refusé aux Espagnols le passage par ses Erats, puisque leur Cavalerie aussi-bien que leur Infanterie ont dû se rendré des Princes, &c. Janvier 1742. § 1 rendre par mer en Italie. Mais on sait que les Cours de Madrid & de Versailles se donnent des soins pour attirer Sa Majesté Sardaignoise dans leurs interêts, d'où se concluroit un Traité d'Alliance, par lequel l'on suppose que le Roi d'Espagne lui aéderoit quelques Districts du Milanez qui serviroient à atrondir ses Etats.

Quoiqu'il en soit, l'Infant Don Philippe, pour qui seront les conquêtes méditées par l'Espagne, auroit le têtre de Roi de Lombardie,

Il. Avec le projet formé par le Roi Catholique de mettre l'Infant Don l'hilippe en posfession du Milanez, & autres Etats d'Italie posfedés par la Reine de Hongrie, elle a aussi sormé le dessein de rétablir dans leurs Etats plufieurs Princes d'Italie qui en ont été dépossedés autresois. Le Duc de la Mitandole est de ce nombre: Il se tenoit depuis plus de vingt ans à la Cour de Madrid, & il en est déja arrivé à Rome, où le Cardinal Aquaviva, Ministre d'Espagne, a ordre de lui rendre tous les honneurs dûs à sa naissance.

III. Celui d'entre les Princes d'Italie qui ne patoit pas le moins intrigué de lá conjoncture presente, est le Duc de Modene. Ce Prince, depuis la most de l'Empereur, n'a rien négligé pour se mettre en état de contribuer au maintien de l'équilibre en Italie. Pour cet esset il a augmenté jusqu'à douze mille hommes ses Troupes qui ne montoient qu'à six mille, & pour soutenir des frais de cette nature, il a envoyé une partie de ses bijoux à Rome, où il les a engagés, préserant cette voye à celle d'imposer aucunes nouvelles charges sur ses Sujets. Son Alt. Ser. fait marcher 600, hommes qui vont renforcer la garnison de la Mirandole.

D i Ce

Ce Prince auroit été vraisemblablement dans la ligue des Princes & Etats d'Italie dont on a parlé en faveur de la Reine de Hongrie, si la Cour d'Espagne ne fut parvenuë à traverser cette ligue, dont il n'est plus question. Mais les Vénitiens ne laisseront pas d'avoir sur pied, comme ils l'ont dès-à-present pour la plus grande partie, une Armée dans le Veronois, qui tera d'environ 25. mille hommes; & c'est cette Armée qu'ils appellent toujours l'Armée d'observation. La Neutralité est le partiqu'ils prendront dans les troubles presens de l'Italie.

IV. C'est le même parti que prennent les Genois, savoir, celui de la neutralité. L'Isle de Corfe paroit ne plus les occuper. Cependantils savent que le feu de la rébellion s'il est éteint, ce n'est pas à leur avantage, que cette Isle est autant que hors de leur domaine, & que si l'In+ fant Don Philippe n'est pas le Prince qui la possedera, qu'elle se possedera elle même, c'està-dire, que la Corse sera un Etat indépendant, suivant un Traité fait en 1736. entre les trois Etats de la Corse, Don Pietro, résidant pour lors en cette Isle aux ordres du feu Empereur, & une riche Compagnie. Par ce Traité dont on voit à present les articles, les Corses setoient un peuple aussi heureux, qu'il a senti jusqu'ici les effets du contraire : Il tend à affranchir la Corse de toute domination étrangere, à la rendre un centre de commerce, & à mettre la République de Genes en état, pour son bien, de contribuer à la liberté des Corses, les conservant pour alliés & amis libres, qui lui deviendroient aussi utiles que necessaires. Chaque Province, selon ce Traité,

auroir

Traité au fujet de l'Isle de Corfe.

des Princes &c. Janvier 1742. autoit un fonds sustifant en argent pour y établir une belle agriculture, mettre en bon état les terres cultivées & incultes, & les faire fru-Stifier en toutes sortes de denrées, que la bonté & la fertilité de l'Isle, naturellement trés-propre à produire, peuvent procurer pour la felicité de ses Habitans, & l'avancement de ce nouveau commerce. Les sels, les huiles, les grains de toute sorte d'espece, la cire, le miel, les vins, les fruits, les pâturages, & la multiplication du bêtail, comme aussi généralement tout ce que peut produire un Pays posé par la nature pour être utile à ses voisins, & fait pour avoir en abondance toutes ces denrées, seroient l'objet du nouveau Gouvernement, & celui de l'application des peuples. La Corse deviendroit libre sous des loix heureuses & justes. Les peuples y cultiveroient leurs Biens, & vendroient librement leurs fruits; & la premiere application de l'Etat, seroit l'avancement de leur félicité & du bien public. La sureté de l'Isle seroit maintenue par des forces bien entretenues, prises dans la Nation, & capables de la garantir de toute insulte. On y ouvriroit des Ports francs aux Nations; on y établiroit toutes sortes de Manufactures; & par des Traités solides avec les differentes Compagnies de Commerce de l'Europe, on se conformeroit à leur interêt & à leur utilité: Et la Corse sortant de la sujétion qui a dérobé son lustre aux étrangers, se feroit gloire de leur être utile & nécessaire. Les Arts & les Sciences y seroient cultivés avec soin, & tous ceux qui y seroient propres, seroient bien recus.

Tel est l'esprit du plus sage de tous les Traités, conçu dans la Corse, proposé aux Cor-D : ses La Clef du Cabines

les, & qui pourroit engager les Puissances à leg en laisser librement exécuter le contenu, puisqu'il concourroit à leur felicité, au bonheur de leurs voisins, & à l'utilité du Commerce des

differentes Nations de l'Europe.

V. Naples. Cette Cour, qui comme celle de Madrid tache d'attirer celle de Turin dans ses vues, donne quinze mille hommes pour conquérir à l'Infant d'Espagne Don Philippe, frere du Roi, un établiffement en Italie; & les derniers avis de celle de Madiid étans venus de l'expédition à faire à ce sujer, que même les Troupes Espagnoles éroient en mer pour se rendre dans l'Etat des Garnisons, on a fait partir huis Bataillons & quinze Escadrons qui étoient à Naples, Capone, Gaëte, & autres lieux, pour l'Abruzze, où ce Corps d'Armée s'est assemblé, Il doit se joindre sur les frontieres du Mantouan à cinq Baraillons des Troupes Espagnoles au service du Roi, & qui sont actuellement dans l'Etat des Garnisons. Ces deux Corps iront occuper ensuite les principaux passages qui conduisent du côté de Mantoue. Le Roi a nommé le Duc de Castro-Pignano pour commander cette Armée, & lui a accordé vingt-mille pistoles pour ses équipages, & mil'e ducats par mois pour la dépense de sa table. Cinquante pièces de gros Canons se rendent aussi par mer en Lambardie, on les a embarquées à Manfredonia, pour être transporrées jusqu'à l'embouchure du Pa,

Les Troupes du Roi qui sont parties pour la Toscane, doivent traverser l'Etat Ecclésiastique, la résolution en a été prise, quoique la Cour de Rome eut fait faire routes sortes d'instances pour détourner Sa Majesté de ce dessein. La Noblesse & les Habitans de la scule Ville de

des Princes, &c. Janvier 1742.

Maples doivent donner un don gratuit d'un million de ducats, pour subvenir aux frais de la

marche de ces Troupes.

VI. Rome. Rien n'a paru plus sensible au Pape que d'aprendre le 15. Novembre, par le Cardinal Aquaviva, que des Troupes Espagnoles ces des Pape. avoient débarqué le 13. & le 14. du même mois sur les côtes de Toscane. Sa Sainteté témoigna à ce Cardinal la vive douleur qu'Elle ressentoit de n'avoir pû réiissir par ses soins & ses exhortations à garantir l'Italie de nouveaux troubles. Elle lui rappella toutes les représentations qu'Elle avoit faires dans cette intention. Surtour Elle fit connoître les inquiétudes que lui causoit le prochain passage des Troupes du Roi des deux Siciles par l'Etat Ecclésiastique, que ce Prince lui a fait demander, prétextant une nécessité indispensable de leur faire prendre cette route. Le Cardinal Aquaviva représenta là-dessus au Saint Pere, que les Troupes du Roi Catholique qui viennent de la Catalogne seroient, peut-être, obligées de passer également le Territoire de l'Eglise; mais que les unes & les autres devans garder une exacte discipline, & payer comptant tout ce dont elles auroient besoin, il prioit par conséquent Sa Sainteré de vouloir bien donner son consentement à ce passage.

Le Pape ne pouvant à la fin qu'acquiescer à cette demande, répondit à ce Cardinal, qu'il ne refusoit point de consentir au passage de ces Troupes, pourvû qu'elles observatient tout ce que l'on promet; mais que les mêmes promesses ayant déja été faites plusieurs fois sans effet, il craignoit toujours le même inconvénient. Ce qui parut cependant calmer S. S., fut que le Cardinal Aquaviva

Remontran

Aquaviva lui offrit d'aller conferer, sur cet artiele, avec les Commandans des Troupes qui passeront par l'Etat Ecclésiastique; car Elle consentit d'abord à l'offre. Le Cardinal partit quelques jours après pour Viterbe, où ces Commandans avoient été priés de se trouver, par des Lettres; il s'y arrêta deux jours; & étant de retour, il a fait son raport à Sa Sainteté qui en

a paru affez contente.

VII. Si la Ligue projettée des Princes & Etats d'Italie en faveur de la Reine de Hongrie, n'a pas lieu, de grands mouvemens que le Cardinal Aquaviva s'est donnés, n'en sont pas, peutêtre, le plus simple sujet. Nous l'avons déja fait connoître le mois passé, en parlant de cette Ligue, page 458. Quant au Pere Lugnano, il s'est tenu aux représentations, que nous avons aussi montrées, & qu'il a faites au Pape sur les circonstances où se trouve la Reine de Hongrie & de Boheme, Sa Sainteté n'en pouvant pas plus faire que ce qu'Elle a fait, puisqu'Elle a envoyé de nouveaux Brefs dans l'Empire, dont les termes sont aussi touchans qu'ils sont engageans, pour faire accepter les bons offices aux Princes prétendans à la Succession du feu Empereur. Le Comte de Thun, Ministre de la Cour de Vienne, a eu depuis les représentations du Pere Lugnano, une longue (audience du Pape; des dépêches qu'il avoit reçûes de Presbourg en furent le sujet : Il y avoit parmi ces dépêches un Ecrit de 60, feuilles d'impression, & cet Ecrit est une Réfutation de la Déduction des Droits de la Maison de Baviere sur la Succession Autrichienne.

Le Comte d'Ottingen, Ministre de Baviere, qui vient de recevoir son rappel de l'Electeur son Maître, ayant fait imprimer en Italien la Dédustion des Princes &c. Janvier 1742. 57 Deduttion de sa Cour, le Comte de Thun va en faire autant de la Réfutation; on la traduit à cet effet.

#### ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. TRance. L'Alliance de la Saxe avec la Baviere, qui est uue chose finie à present, n'est pas le moindre ouvrage qui eut été jugé nécessaire pour arriver au but que la Cour s'étoit proposé : elle y est parvenuë ; & les suites du système extraordinaire des affaires se montrans déja, on s'attend de les voir dans leur plénitude avant la fin du Printems prochain. L'expédition d'Italie resoluë & qui s'exécute par les Espagnols, est cet autre instrument dont on se sert, pour faire réussir les vues de tous les Alliés contre la Reine de Hongrie & de Boheme. L'Escadre du Roi sortie du Port de Toulon à l'effet de favoriser cette expédition, a effectué ce que l'on s'en promettoit, sans avoir rien risqué : Il n'a pas été ainsi besoin que celle du Port de Brest s'en mêlât, aussi n'en a-telle point bougé, & l'on croit revoir incessanment la premiere au Port d'où elle a fait voile.

Mais l'Alliance du Roi de Sardaigne seroit aussi d'une nécessité indispensable dans la conjoncture des affaires presentes d'Italie, où un échec déplairoit très-fort, s'il arrivoit contre l'intention qui est prise d'y donner un établissement à l'Infant Don Philippe d'Espagne, Epoux de l'aînée des Princesses filles du Roi. Il n'y a rien par

Rémarques fur les affasres génerales. La Clef du Cabinet

consequent qui ne soit employé pour que sa Maj. Sardaignoise épouse le parri de la grande Alliance; ses forces le sont beaucoup considerer, aussi n'a-t-on rien jusqu'ici voulu tenter quant à son alliance, que par tout ce qu'il y a de plus engageant pour ce Prince; & aujourd'hui on scait qu'on lui offre une partie du Milanez.

Quoique le but du Roi d'Espagne, dit-on à la Cour, dans l'expédition d'Italie, soit de s'y procurer certains Etats dont il prétend la possession, on se persuade que les Troupes de ce Prince, quoique déja en Toscane, n'entreprendront rien sur ce Duché. Du moins le Cardinal de Fleury a-t-il fait entendre que le Roi maintiendra de toutes ses forces la garantie qu'il a accordée de cer Etat, lorsqu'il a été cedé au Duc de Lortaine, pour équivalent de la Lorraine & du Barois. Mais on parle à present d'une négoeiation pour un accommodement des differends en Allemagne, comme l'on parle de celle qui doit procurer l'accommodement entre l'Espagne & l'Angleterre, & jusqu'ici cependant on ne sait sur quel fondement. Quoiqu'il en soit, le Baron de Wasner, Ministre de la Reine de Hongrie, a frequenté affidûment le Ministére jusqu'au jour qu'il est parti pour Londres, ou il vient de se rendre, pour entamer, dit-on, une grande négociation, ou plûtôt pour exécuter une grande commission; car son sejour à Londres ne doit pas être des plus longs, ainsi qu'on le publie. Mr. Thompson, qui ménage les affaires de la Couronne de la Grande Bretagne, continuë également à voit les Ministres, de même que le Baron de Hardenberg venu à Paris pour la négociation de la neutralité de l'Electorat d'Hannover, & qui depuis la fignature de ce Trai-

des Princes Gre. Janvier 1742. gé avoit gardé l'incognito, vient de prendre le caractere de Ministre de Sa Maj. Britannique, comme Electeur d'Hannover. Le Comte Poniatouski, Palatin de Masovie, est ausli derechef chez les Ministres. Le Cardinal, & Mr. Amelor s'entretiennent réguliérement avec lui. Il est de retour à Paris depuis le commencement de Novembre de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe: Il se rend très - souvent à Vir ailles, ou il reçoir l'accueil le plus distingué; sa capacité y est connuë; & il l'employe presentement à un Partage qui se fait à la Cour, du Royaume de Boheme, entre le Roi Electeur son Maitre, & l'Electeur de Baviere. Il y a eu déja un Conseil d'Etat Extraordinaire tenu par le Roi tant sur cet objet, que sur les autres affaires de l'Empire, qui, pourront être toutes dénouées avant le retour du Printems. En attendant ce qui en reviendra à la Couronne, on craint la rareté d'especes dans le Royaume, par la sortie qui s'en fait pour l'entretien des Armées du Roi en Allemagne; Mais on a trouvé l'expédient du Dixiéme.

Cette Taxe extraordinaire a occasionné encore un Arrêt du Conseil d'Etat, où les intentions du Roi sont expliquées plus particulierement sur ce qui en concerne la régie sur les maisons, échoppes, chantiers, moulins, marais, & autres emplacemens de la Ville & Fauxbourgs de Paris. Les Etats de Languedoc, de Bretagne & de Bourgogne se sont abonnés

pour ce dixiéme denier.

and i

II. Après le Dixiéme conçu, il fur aussi question de créer une somme de rentes viageres sor l'Hôtel de Ville de Paris; & cette affaire sur résolué

résolue dans un Conseil du Roi tenu au mois d'Octobre dernier. L'Edit est daté de ce moislà; mais il ne parut qu'au commencement de Decembre, qu'il fut publié & régistré en Parlement : Il porte création de huit cens vingt mille livres. Comme nous avons donné l'Edit du Dixiéme, nous donnerons aussi le préambule &

les principaux articles de celui-ci.

Edit portant création de rentes viageres.

T OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France 🔗 I de Navarre; A tous presens & à venir, Salut. Les Rentes viageres que Nous créames par nôtre Edit du mois de Novembre de l'année derniere, differens deniers, plus ou moins avantageux, proportion de l'inégalité des âges, furent levées si rapidement, qu'un grand nombre de nos Sujets demeurans dans les Provinces de nôtre Royaume ne purent faire passer leurs fonds à Paris, assez promptement pour y être admis. Ils nous ont depuis fait supplier plusteurs fois de vouloir bien accorder une nouvelle création de ces Rentes: Et comme la situation presente des affaires de l'Europe Nous oblige à plusieurs dépenses extraordinaires, Nous avons résolu, pour y subvenir en partie, de Nous servir d'un moyen qui ne charge nos revenus que d'une augmentation de dépense passagere, & dont l'exécution se trouve désirée par tant de personnes. A ces causes, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de nôtre Conseil, & de nôtre certaine science, pleine puisance & autorité Royale, Nous avons par nôtre present Edit, perpétuel & irrévocable, dit, Ratué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît.

1. Que par les Commisaires de nôtre Conseil qui seront par Nous députés, il soit vendu & aliéné à nos chers of bien-amés les Prévôt des Marchands 6 Echevins de nôtre bonne Ville de Paris, huitcons-vingt-mille livres actuelles & effectives de Rentes viageres, à prendre sur tous les deniers provenans de nos Droits d'Aides & Gabelles , & cina großes Fermes, lesquels Nous affectons, obligeons & hypotéquons, par préference à la partie de nôtre Trésor Royal, au payement des arrérages desdites Rentes.

2. Les Constitutions particulieres desdites Rentes, qui ne pourront être moindres de cinquante livres de jouissance actuelle, seront faites par lesdits Prévôt des Marchands & Echevins, à ceux qui en aurons porté les capitaux en nôtre Trésor Royal, pour en jouir, soit sur leurs têtes, soit sur celles de toutes

autres personnes que bon leur semblera.

3. Il sera fait sept classes differentes desaites Rentes viageres, suivant la difference des ages des Rentiers. La premiere de vingt-mille livres de vente, depuis vingt ans accomplis jusqu'à trente ans, dont les arrérages seront payés à raison du denier treize. La deuxième de soixante-dix mille livres, depuis trente ans jusqu'à quarante, a raison du denier douze. La troisième de cent-trente mille livres, depuis quarante ans jusqu'à cinquante, à raison du denier onze. La quatriéme de trois cens mille livres, depuis cinquante ans jusqu'à soixante, à raison du denier dix. La cinquieme de cent-cinquante mille livres, depuis soixante ans jusqu'à soixante sing, à raison du denier neuf. La sixième de quatre-vingt-dix mille livres, depuis soixante-cing ans jusqu'à soixante-dix, à raison du denier huit. la septième, de soixante mille livres, depuis soixante-dix ans & au dessus, à raison du denier sept : Et à cet effet , ceux qui acquéreront desdites rentes seront tenus de justifier leur âge par des Extraits Baptistaires , ou autres actes équipolens &c.

5. Les acquéreurs desdites Rentes recevront les arrérages des trois mois du quartier courant, en quelque tems d'icelui qu'ils acquierent, dont la depense sera passée en allouée sans difficulté dans les comptes des Payeurs; & seront les arrerages payés jusqu'au jour du décés de chacun des Rentiers, aprés quoi lesdites Kentes demeureront éteintes à nôtre profit ; mais les arrérages , jusqu'au jour du décés, apartiendront à leurs Veuves, Héritiers ou Ayans cause, & leur seront payés sans difficulté.

6. Les Etrangers non naturalisés, même ceux qui seront demeurans hors notre Royaume ; Pays, Terres & Seigneuries de nôtre obéissance, pourront acquérir & posseder les Rentes viagéres créées par le present Edit, ainsi que nos propres Sujets, & ils en jouiront avec tous les privileges qui leur ont été" accordés pour les autres Rentes dudit Hôtel de Ville, par l'Edit du mois de Decembre 1674. Gautres subséquens.

7. Et pour d'autant plus favoriser les acquéreurs desdites Rentes viageres, voulons que les arrérages, à quelques sommes qu'ils puissent monter, ne puissent être saisis, sous quelque prétexte que ce soit, pas même pour nos propres affaires; & en outre, que les Rentes qui seront acquises par les Etrangers, soient exemtes de toutes les Lettres de marque & de représailles, pour quelque cause que ce soit.

C'en est asiez que cet Edit pour voir porter & Paris de tous les endroits du Royaume les sommes avec un empressement, qui surpasse la croyance. Par cette ressource le Roi se verra incessanment un fond comptant. Les Fermiers généraux fournissent, outre cela, au Trésor Royal une somme de vingt millions d'extraordinaire.

III. Le Roi a donné pour l'année présente 1742. la place de premier Président de son Grand

Confeil

Conseil, qu'avoit Mr. Turgot, à Mr. de Lescalopier, Conseiller d'Etat, ci-devant Intendant de Champagne. Sa Majesté a nommé Présidens de la même Cour Mrs. de Caumartin, de Maboulle, de Lescalopier fils, de Neuras, & Amelot, Maître des Requêtes : Elle a continué en la même qualité Mrs. de Conflans, de Bignon, de Pinault, de Lucé, & des Gallois de la Tour.

IV. Said - Effendi, Ambassadeur Turc, est arrivé incognito à Fontainebleau, depuis le commencement de Decembre : Il s'y repose, en attendant que ses gros Equipages l'ayent joint, & que tout soit prêt à Paris pour sa réception. On lui a fait à Aix, à Lyon, & autres Villes pat où il a passé depuis Toulon, tous les honneurs qu'il pouvoit attendre; aussi en a-t-il marqué beaucoup de reconnoissance, & s'est fait un plaisir de témoigner en toute occasion combien il aimoit la Nation Françoise. Il en parle toujours la Langue, & veut que toutes les personnes de sa suite l'apprennent. Nous avons déja dit de ce Ministre de la Porte Ottomane, qu'il étoit le fils de Mehet - Effendi qui a été aussi Ambassadeur du Grand Seigneur auprés du Roi en 1722., & qu'il l'avoit accompagné dans son Ambassade.

V. On a fait encore le s. Decembre à Paris l'épreuve d'un Moulin à bras portatif, qui mout quatre boisseaux de blé en une heure, & dont on attendencore plus d'utilité que de ceux dont nous avons dit quelque chose le mois dernier.

On n'aprend plus rien des Tunisins; on ne dit pas non plus si l'on se prépare dans quelques Ports du Royaume à les aller chârier de nouvelles insultes qu'ils font au l'avillon du Roi, & de s'être emparés en dernier lieu de Capo Negro, appartenant à la Compagnie Françoise d'Afrique. Mais on aprend par les detniers avis venus de Constantinople, que le Grand Seigneur avoit nommé le fameux Comte de Bonneval, Bacha d'Egypte, qui est le premier Gouvernement de l'Empire Ottoman, & qu'il étoit parti pour en aller prendre possession.

#### LORRAINE.

I. I Es circonstances du tems présent, où la La plûpart des Etats de l'Europe ont jugé convenable de n'être point trouvés au dépourvû, ont engagé le Roi à prendre de semblables mesures pour les siens, en y ordonnant la levée d'un nombre de Milices. Le 28. Octobre Sa Maj. rendit à cet effet une Ordonnance en seize articles, dont la teneur est, qu'il sera levé dans les Duchés de Lorraine & de Bar six Bataillons de Milices, de 600. hommes chacun, fous les noms des Villes de Nancy, Sarguemines, Bar, Etain, Epinal, & Neuf-Château; chaque Bataillon de douze Compagnies de cinquante hommes chacune, deux Sergens, trois Caporaux, trois Anspeçades, & un Tambour compris; & que chacune desdites Compagnies soit commandée par un Capitaine & un Lieutenant. La force de cette Milice sera ainsi de 3600, hommes. Toutes les Villes & Communautés de Lorraine & Barrois fe trouvent dans l'obligation d'y fournir par trente & trente-cinq feux \* un homme, excepré les Villes de Luneville, Nancy & Bar-le-Duc,

\* Fcu n'est pas pris pour une maison seule, il y a quelquesois des Villages de trente maisons, qui ne sermens qu'un ou deux Fcux.

des Princes &c. Tanvier 1742. que le Roi a jugé à propos d'exempter. même-tems que cette Ordonnance parut, on

en publia une autre en interprétation.

II. On nous a envoyé un éloge de la Compagnie de Jesus fait par l'Abbé Barail prêchant le Panégyrique de Saint François Xavier dans l'Eglise des Jesuites du College de Nancy le 3. Decembre, éloge qui est terminé par ces paroles:

Dignes Enfans de Mavier, croissez dons 25 & multipliez-vous par la liberale & magni-53 fique pieté d'un Monarque encore plus respectable par l'éclat de ses vertus, que par ce-30 lui du Diadême : Que son nom soit gravé fur le bronze & l'airin ! Qu'il vive à jamais » pour la gloire de la Religion, & pour le » bonheur de ses Sujets, ce Roi si digne de 33 l'immortalité! Il vous bâtit une Maison » Royale; parce que vous devez annoncer la 20 gloire du Roi des Rois. Que vôtre zéle & 20 vôtre charité répondent au Frontispice de ce 33 superbe Edifice : Que l'envie irritée des bien-53 faits de ce réligieux Prince, emprunte le s langage du Prophête Balaam saisi d'admira-» tion à la vûë du Camp d'Israël, & qu'elle b se récrie sans cesse, Que vos Tentes sont 24. belles, ô Enfans de Jacob! Que vos Pavilbolons, ô Israelites, sont merveilleux! Croissez 3 & multipliez-vous, Nation choise, entière- Gen. 2.

Num. lib.

50 ment dévouée à l'Etat & à la Religion. Cres-25 site & multiplicamini. 25

## ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. Angleterre. L'ouverture du Parlement doit s'être faite le 15. Decembre. On a été jusques-là à déterminer dans les Conseils qui ont été très-frequens, tout ce qu'a dû renfermer le Discours que le Roi feroit aux deux Chambres. Discours, qui, par égard à la conioncture si critique & si extraordinaire des affaires presentes de la Couronne Britannique, & de celle de toute l'Europe, doit avoir été l'un des plus remarquables qui eut été prononcé du Trône; aussi tout le monde l'attend-il avec impatience, comptant qu'il y aura été fait mention du Traité de Neutralité conclu avec la France pour l'Electorat d'Hannover, du tour que prennent les affaires de l'Empiro, & de la Reine de Hongrie & de Boheme, des ménagemens dont on use envers la France pour ne la pas provoquer, de la guerre d'Espagne qui continue, & de l'expédition des Espagnols sur l'Iralie.

Ces articles auront fait vraisemblablement l'essentiel de la Harangue du Roi à son Parlement, que nous rapporterons le mois prochain. Quant à la Neutralité, voici sur quoi l'on sonde qu'elle a été également nécessaire & de propos. « Le » Roi de Prusse, dit-on dans un Ecrit public, avoit une partie de ses Troupes assemblées; celles de France & de Baviere étoient en sampagne, & les autres Princes de l'Empire » demeuroient

des Princes &c. Janviet 1742. 20 demeuroient simples spectateurs des événemens, lorsqu'un gros Corps de Troupes »Françoises, sous les ordres du Maréchal de 33 Maillebois, s'avança jusqu'auprès des confins » de l'Electorat d'Hannover. La Cour de France 20 proposa en même-tems au Roi la Neutralité » pour la sureté de son Electorat, S. M. con-» sidera qu'elle pouvoit la rejetter; mais qu'elle or fournitoit en même-tems un prétexte à l'Armée de France d'entrer dans l'Electorat » d'Hannover; qu'il en résulteroit une guerre mayer cette Puissance; que la Grande-Bretagne 20 se croiroit indispensablement obligée d'y mentrer, & qu'elle se trouveroit des-lors moins en état de pousser la guerre contre » l'Espagne. Le Roi considéra aussi que malgré » ses bonnes intentions, il lui étoit impossi-» ble d'arrêter seul le torrent, puisqu'il ne voyoit pas la moindre disposition à être seo condé par qui ce fût. Il se détermina donc » à accepter la Neutralité qu'on lui proposoit. » Le Traité en fut figné & dtessé par les Mi-» nistres de son Electorat, qui, conformément » à leurs instructions, ont apporté la plus » scrupuleuse attention à prévenir que cet en-23 gagement ne pût être d'aucune consequence » pour la Nation Angloise, ou porter préju-» dice à ses interêts &c. »

A l'égard des affaires de la Reine de Hongrie, le Roi a fait remettre à cette Princesse sur la fin de Novembre cent cinquante mille livres sterlings, qui joints à une somme pareille qui lui a été déja envoyée, forme, à cé que l'on prétend à Londres, tout le subside que la Couronne se croit obligée de lui fournir cette année. Mais gette Couronne ne se croit-elle donc en rien obligée quant à l'Italie, où les Espagnols viennent de débarquer leurs Troupes, pour exécuter les desseins qu'ils ont formés depuis si long-tems de déposséder la Reine de Hongrie du Milanez, afin d'en revêtir l'Infant Don Philippe? Il est vrai que cette expédition ne paroissoit pas devoir s'exécuter si-tôt; cependant aucune opposition ne s'est faite de la part de l'Amiral Haddock, quoiqu'il eut des forces suffisantes sous son commandement pour le faire. On voit donc de plus en plus dans cette conduite, qu'on a pris la plus forte de toutes les résolutions de ménager, à quel prix que ce soit, la Couronne de France, & qu'on attendra le dénouement des affaires avant de se découvrir ultérieurement, & peut être, l'effet d'une négociation qui doit s'entamer à Londres, & qui, comme on veut l'assurer, roulera sur un accommodement général; c'est-à-dire, sur la pacification de l'Europe. Mais on ne sait encore sur quel fondement. On sait néanmoins que le Baron de Wasner, Ministre de la Reine de Hongrie auprès du Roi de France, est venu de Paris à Londres pour cetre négociation, & que Mr. de Bussy y est ateendu de retour, en qualité de Ministre de Sa Maj. T. C. pour y entrer auffi.

II. La Flotte de l'Amiral Notris sortie de la Manche le 22. Octobre, comme nous l'avons elit le mois dernier, n'a pas fait de nouveau un fort long sejout en mer; elle n'a fait que doubler le Cap de Finisterre, où ayant été accueïllie d'une tempête dont elle a soussert equelque shose, elle s'est déterminée à revenir à Portsmouth: On n'avoit cependant depuis long-tems anyeyé aucun rensort à l'Amiral Haddock, qu'en

qu'on sait être retiré à Gibraltar: Et, comme on aprend que l'Escadre Espagnole de Cadix est sortie de ce Port le 16. Novembre, on est curieux d'aprendre si cet Amiral se tiendra encore dans l'inaction, & s'il n'y a point d'ordre qui lui soit envoyé à ce sujet. Mais il est manifeste qu'on ne tentera rien pour la Reine de Hongrie, & qu'on se contentera de ce qu'on lui a fait tenir en argent, quoique les forces navales du Roi soient suffisanment nombreuses. pour le faire, & en même-tems pour agir de tous côtés contre les Espagnols, puisque, selon une liste qui en paroit; elles confistent en 127. Vaisseaux de ligne; savoir, sept de 100. piéces de Canon, quatorze de 90., dix sept de 80, vingt-quatre de 70., trente-un de 60., & trente-quatre de 50. Outre cela il y a 118. Vaisseaux depuis 40. jusqu'à 20. Canons, & audessous, y compris les Chalonnes, les Yachts, les Galliortes à bombes, les Brulots, & Vaisseaux d'Hôpital; & ainsi ensemble 245. De ce nombre il y en a 202, en commission, à bord desquels se trouvent 7766, piéces de Canon & 53994. hommes d'Equipage.

III. Les nouvelles de l'Amérique n'annoncent pas le Commandeur Anson dans la mer du Sud; elles disent bien qu'il a fait ses efforts à cet effet; mais que n'ayant pû doubler le Cap de Panama, il avoit été obligé de relâcher à 160 de Janeiro, aprés avoir estuyé une violente rempête. Aucunes nouvelles ne veulent convenir non plus que Mr. Anson ait eu un échec en mer du côté des Espagnols; ni que l'Amital Vernon, qui, comme on l'aprend, n'a pû pénétier plus avant dans l'Isle de Cuba où il est artivé, bien loin de s'empaier de San Jago, comme il en

### La Clef du Cabines

avoit envie. Cependant il est à présumer quant à la descente de cet Amiral, que la Cour a dessein de s'assurer du Havre de Walthenam, presentement appellé le Port de Cumberland, dont nous avons dit qu'il s'est mis en possession, dans l'Isse de Cuba; pussque des Vaisseaux de guerre, & plusseurs Bâtimens de transport, chargés de Troupes qui étoient à Corck en Irlande, en ont mis à la voile le 17. Novembre avec un vent savorable, pour se rendre à la Jamaique, d'où ils ont ordre de passer dans l'Isse de Cuba.

Mais quel que soit le progrés de Mr. Vernon, il a demandé son rapel; & ayant persisté à le demander, la Cour le lui a envoyé par un Vaisseau parti pour l'Amérique. Le Chevalier Chaloner-Ogle commandera à sa place, & le Chef d'Escadre Lestock succédera au Chevalier Chaloner-Ogle en qualité de Contr'Amiral. Le peuple de Londres se prépare à faire à Mr. Vernon une réception triomphante. Le jour anniversaire de sa naissance, ce peuple a fait ce qu'il fit déja l'an passé, & n'oublia pas d'y renouveller ses cris de joye sur la prise de Porto-Bello. Mais les prises continuelles que font les Armateurs Espagnols, avoient bien de quoi arrêter ces cris, puisqu'elles désolent absolument la Nation dont le Commerce est déperi par là de plus des deux tiers. Depuis le commencement de la guerre jusques à la fin d'Octobre, elles montoient déja à mille & trente-six, y compris les Vaisseaux & Bâtimens pris en Amérique, toutes prises dont nous avons la liste & les noms, avec ceux des Armateurs qui les ont enlevées. Le seul mois d'Octobre est marqué par plus de so, de ces prifes.

des Princes &c. Janvier 1742.

Il est surprenant qu'une Nation telle que la Nation Angloise, qui s'est toujours flattée d'avoir la superiorité sur mer, se laisse traiter de la sorte. Ce n'est pas d'ailleurs qu'elle n'eut fait sur cela toutes les représentations possibles au Gouvernement. Mais il a fait la sourde oreille, jusqu'à ce qu'enfin voyant les choses poussées à toute outrance, it s'est pour le coup déterminé à faire croiser de distance en distance des Vaisseaux sur les Espagnols, afin que la Navigation fut un peu plus à couvert qu'elle n'a été. Cependant un fameux Armateur, appellé Don Pedro Xavedo, a encore fait seul depuis peu dix-huit prises successivement, qui ont été conduites la plûpart à Saint Sebastien; & l'on a avis que plusieurs Navires considérables viennent encore d'être enlevés dans la Mediterranée.

Plus de 300. Matelots Anglois qui ont été conduits prisonniers au même Port, se sont engagés au service de l'Espagne, comme on vient de l'aprendre, pour ne pas être exposés à soussir dans des cachots, en attendant qu'ils soient remis en liberté par un Cartel.

#### HOLLANDE.

I. Les Etats ont été affemblés depuis le 15.
Novembre jusques affez avant dans le mois de Decembre, & par consequent affez long tems pour avoir pû prendre de grandes résolutions; mais tout ce tems s'est passé en délibérations. Les affaires du dehors comme celles du dedans n'ont rien déterminé dans cette Assemblée, le parti de la République étant toujours celui de n'en prendre aucun, qu'elle

La Clef du Cabinet

n'ait vû le dénoilement de ce qui se passe dans l'Empire; & c'est conséquenment à cette politique, qu'elle se tient dans la neutralité, sans espendant s'y être engagée, quoique la trance la sollicite à cela plus fortement qu'elle n'a encore fait. Cette Couronne s'offre d'y comprendre, comme on l'assure, tous les Pays-Bas Autrichiens. C'est donc là le partitacitement pris, & dont on pourra se dégager, si la conjoncture le demande, pour se mettre de toute maniere en bonne posture. La nouvelle augmentation dans les Troupes, & l'équipement avec construction de 50. Vaisseaux n'est pas encore par conséquent un article rejetté. Et attendant, les Etats Généraux ont de nouveau accordé la permission aux Gouverneurs & Commandans des Places où il y a Garnison, de donner des congés aux Officiers & Soldats jusqu'au 25. du mois de Mars prochain, avec cette précaution néanmoins, qu'à l'égard de Namur, de Maëstricht, & des Places frontieres du Duché de Cleves & de l'Evêché de Munster, les Gouverneurs doivent user de cette permission avec ménagement, afin de ne point trop dégatnir ces Places.

On ne parle plus des differends de la République avec l'Espagne, le Dannemarc & l'Evêché de Muntter, d'où l'on présume qu'ils sont assoupis. Il y en avoit d'autres sur le point de se montrer & qu'on craignoit, avec le Roi de Prusse, par raport à l'Ecluse d'Arnheim, dont ce Prince demandoit qu'on cessat la construction, sous prérexte qu'elle pourroit être nuisible à ses Sujets. Mais ceci est aussi composé; & l'on en est d'autant plus persuadé, que les Etats Généraux ayant jugé a propos de faire rehausser une Digue sur les consins de la Guel-

ares, qu'ils ont en commun avec Sa Majesté Prussienne, cela leur a été accordé à la premiere demande qu'ils en ont faite. On travaille même actuellement sans la moindre contradiction ni opposition de la part de ce Prince, à achever la fameuse Ecluse de Waterford près de Zutphen, & tous les ouvrages qui la couvrent.

On aprend d'Arnheim, dont nous venons de dire un mot, que les eaux y ont fait de grands ravages au commencement de Decembre, ayant percé une Digue avec tant de violence, qu'elles se sont répandues subitement dans tout le Pays, qu'elles ont presque entiérement submergé, & fait périr une grande quantité de

gens & de bestiaux.

II. Tout ce que l'on a à rapporter des Pays-Bas Autrichiens, est qu'on s'y prépare à augmenter d'un quatrième Bataillon chacun des trois anciens Régimens Nationaux, à former un nouveau Régiment d'Infanterie; qu'une nouvelle Compagnie de Canonniers qu'on leve à Bruxelles par ordre du Gouvernement, sera bientôt complette, si elle ne l'est pas déja : Que l'on continue à faire réparer les Fortifications de toutes les Places fortes de ces Pays, autant que la saison peut le permettre; & que Son Excellence le Comte de Hatrach, Gouverneur Géneral par interim, continue à recevoir toutes les semaines divers Couriers, dont les dépêches lui donnent de grandes occupations, & occasionnent grands Conseils. Ces Couriers viennent pour l'ordinaire de Presbourg, de Londres, de La Haye & de Paris; & si l'on en croit à des bruits, sur l'arrivée de tant d'Exprés, qui de Bruxelles pasfent à Paris, ils sont chargés de ce qui conceme un Traisé de Parrage, qu'on propose encore à la Reine de Hongrie & de Boheme, & en vertu duquel les Etats qui demeureroient à Sa Majesté & au Grand Duc son Epoux, se-roient garantis solemnellement de toutes les Puissances qui prendront part à la Pacification.

En donnant les derniers coups de plume à ee Journal, il nous arrive plusieurs particularites des Armées de Boheme, qui sont enfin entrées dans des quartiers de cantonnement; & qu'on attendoit encore à celle des Alliés les Troupes Prussiennes qui avoient pris des quartiers d'hyver dans le Cointé de Glatz. Mais nous mettrons le tout dans un détail le mois prochain; & en attendant on aura la confirmation de ce qu'il y a de réel en ces nouvelles, pour ne rien risquer à les donner. Ce qu'on peur néanmoins avancer, est que l'Armée des Alliés fait tout son possible pour déloger de la Boheme celle de la Reine, parce qu'elle prévoit qu'elle en sera harcelée pendant l'hyver.

# ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des personnes Illustres, depuis deux mois.

I. Aissances. La Duchesse d'Ursel, Epouse du Duc de ce nom, accoucha le 19. Novembre d'un fils à Bruxelles.

Le 28. la Duchesse de Pequigny mit aussi un fils au monde. Cette Dame est Epouse du Duc de Pequigny, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde du Roi de France.

des Princes &c. Janvier 1742. 75 La Princesse Epouse du Prince d'Anhale

Schaumbourg, née Comtesse de Henckel, ac-

coucha heureusement d'un Prince le 29.

II. Mariages. Le 16. Octobre le Comte Regnant d'Ortenbourg, épousa à Heidersheim la Comtesse Louise-Sophie de Linange Heidersheim.

Dans le même mois le Prince de la Cattolica, Sicilien, fut à Milan épouser la fille du Comte Borromeo; depuis, il est retourné à Malte où il fait sa résidence.

Le Mariage du Prince de Soubize avec Mademoiselle de Carignan sut célebré à Saverne la

nuit du 5. au 6. Novembre.

Le Comte de Noailles, second fils du Maréchal de ce nom, Grand d'Espagne de la premiere Classe, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, a épousé à Paris Mademoiselle d'Arpajon, fille du feu Marquis de ce nom, qui étoit Chevalier de la Toison d'or, & Lieutenant-Général au service de France.

Le Marquis de Forcalquier, Grand d'Espagne, fils du Maréchal de Villars - Brancas, épouse la Marquise d'Antin, veuve du seu Vice-Amiral

de France.

Le Prince de Repnin, Capitaine des Gardes à cheval du Czar, épousa le 19. à Petersbourg la jeune Comtesse de Golofkin, fille du Comte Michel de ce nom, frere de l'Ambassadeur de Russie à La Haye.

Le Prince d'Havré, Colonel d'Infanterie, au fervice de France, épouse Mademoiselle de Santo-Gemini, fille du Capitaine des Gardes du Corps

du Roi d'Espagne.

III. Morts. Au mois d'Octobre mournt à Paris, Madame Van-Hoey, Epoule de l'Amballadent deur d'Hollande, à la Cour de France.

Le Comte de Muret, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, & Grand Croix de l'Ordre de St. Louis, est mort sur ses Terres dans le même mois.

Don Augustin de Rocquevert, Docteur de Sorbonne, Abbé de Prémontré, & Général de cet Ordre, a payé le même tribut à la nature.

Le 15. Novembre mourut à Metz Dame Marguerite de Raigecour, Veuve de Messire Emmanuel - Auguste Comte Duc, vivant Maréchal des Camps & Armées du Roi Très-Chrèrien, Inspecteur Géneral de la Cavalerie & des Dragons de France, Conseiller, Chevalier d'Honneur au Parlement de Metz. Cette Dame qui s'est toujours distinguée par des vertus émi-

nentes, étoit âgée de 78. ans.

Melchior de Polignac, Cardinal Prêtre du tître de Sainte Marie des Anges, Archevêque d'Auch, Prélat Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Abbé des Abbayes de Bonport, de Begard, de Mouzon, de Corbie, & d'Anchin, l'un des Quarante de l'Academie Françoise, Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & ci-devant Maitre de la Chapelle du Roi, est mort à Paris le 20. dans la 81. année de son âge. Le Cardinal de Polignae avoit été choisi en plusieurs occasions par le seu Roi Louis XIV, pour remplir des Emplois trés importans : Il étoit Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrés d'Utrecht, lorsqu'il fut déclaré Cardinal dans le Consistoire tenu par le Pape Clement XI. le 30. Janvier 1713. Il fut en 1724. chargé des affaires de France auprés du St. Siège &c. Ce Cardinal jouissoit de 118. mille livres de Bénéfices , des Princes &c. Janvier 1742. 77 fices, outre l'Archevêché d'Auch, qui est de 60. mille livres de rente.

Le même jour mourur encore à Paris l'Abbé Banier, Pensionnaire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & connu par divers ouvrages de Littérature.

Maximilien Adam Comte de Stharenberg; Felt Maréchal des Armées de la Reine de Hongrie & de Boheme, Commandant de Vienne en Autriche, &c. est mort en cette Ville.

Le 22, mourut à Paris Madame de Canouville, veuve en premieres nôces de Mr. Le Roux, Baron d'Efneval, Vidame de Normandie, Ambassadeur de France en Portugal & en Pologne, & qui avoit épousé en secondes nôces Mr. de Montholon, premier President du Parlement de Normandie.

L'ancien Evêque de Quebec fortant le 28. au foir du Couvent des Capucines de la Place Vendôme à Paris, sut écrasé par un Carosse dans la rue St. Honoré.

Le Géneral Major de Weisbach, au service du Roi de Pologne Electeur de Saxe, sur tué à Prague en montant à l'assaut.

Mr. de Blansac, Géneral Major d'Infanterie au service de la République de Hollande, & Colonel d'un Régiment sur la répartition de la Province de Zélande, est mott au mois de Decembre à Maëstricht.

La mort a enlevé aussi à Presbourg le Comte de Czacki, Hongrois, Felt-Maréchal des Armées de la Reine de Hongrie & de Boheme.

Le 6. mourut à Paris Elifabeth de la Vergne de Tressan, veuve de Charles Comte de la Motte-Houdancourt, Grand d'Espagne, Lieutenant Géneral des Armées de S. M. T. C. Cette Dame avoit atteint la 99. année de son âge.

Dame Gertrude Quirina Vander Duyn, veuve d'Arnaud-Josse, Baron de Keppel, Comte d'Albemarle, Pair d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Membre de la Noblesse de la Province de Hollande, Géneral de la Cavalerie des Etats Géneraux, Géneral des Suisses, Colonel d'un Régiment de Carabiniers, & Gouverneur de Tournai, mourut le 3. à La Haye, dans la 64. année de son âge. Le Prince d'Orange hérite par la mort de cette Dame d'une pension de huit mille florins dont elle jouissoir sur les Domaines de la succession du reu Roi d'Angleterre Guillaume III.

Le 7. Decembre mourut à Nancy Madame Catherine Huyn, Doüairiere de Mr. Jean Sigisbert, Comte de Reuvel, de Lescut & du St. Empire, Chevalier, Seigneur de Bethoncourt, Jarville & autres lieux, Conseiller d'Erat & Président à Mortier au Parlement de Lorraine, âgée de 30.

ans.

FIN.

### AVIS.

Ous résterons encore que par méprise nous avons dit dans nôtre Journal du mois d'Octobre dernier, que l'on continue à distribuez des Souscriptions pour le Dictionnaire Occonomique, chez le Sr. Chapuy, Libraire à Nancy, c'est chez le Sr. Henry Thomas, Imprimeur & Libraire, à Cousmercy.

# TABLE

# DES MATIERES.

# Janvier 1742.

ARTICLE I. Litterature.	Pag. 3
ARTICLE II. Allemagne.	17
ARTICLE III. Nord.	37
ARTICLE IV. Espagne & Italie.	44
ARTICLE V. France & Lorraine.	57
ARTICLE VI. Angleterre, Hollande,	Pays-Bas.
_	66
ARTICLE VII. Naissances, Mariages	& Morts.
	74

# Extractum extensionis Privilegii Impressorii Sacra Casarea & Catholica Majestatis, ad sexennium.

X Mandaro Sacra Cassarea & Catholica Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus, serid firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus La Clef du Cabinet, ( quem imprimendi foli Andrea Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est ) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suz Czsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove charactere aut forma excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam; citrà supranominati Andrez Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pænå privationis quorumcumque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo; & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S. ) Vt. Jo. Ad. Comes de Metsch. Ad Mandattum Sacræ Cæsareæ Majestaris proprium. E. F. LIBER BARO DE GLANDORFE.